

# GUIDE PRATIQUE DES DÉLÉGUÉ(E)S

ÉDITION  
AVRIL 2026

 territoire  
d'énergie  
FLANDRE

ÉDITION NUMÉRIQUE

# GLOSSAIRE

APPEL À PROJET **AAP**

**AC** ALTERNATING CURRENT : COURANT ALTERNATIF

AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE **ACC**

**ACTEE** ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE **ADEME**

**AODE** AUTORITÉ ORGANISATRICE DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

RÉSEAU BASSE TENSION **BT**

**CCAS** CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS **CCFL**

**CCHF** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL **CCRT**

**CEE** CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES **CGCT**

**CRAC** COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ CONCESSIONNAIRE

DIRECT CURRENT : COURANT CONTINU **DC**

**DICT** DÉCLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC **DSP**

**DT** DÉCLARATION DE TRAVAUX

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE **EDF**

**ENR** ÉNERGIES RENOUVELABLES

ÉCLAIRAGE PUBLIC **EP**

**EPCI** ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES **FNCCR**

**GRDF** GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

GAZ NATUREL POUR VÉHICULES **GNV**

**HTA** RÉSEAU ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION

HORS TAXES **HT**

**IRVE** INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

PERSONNE MORALE ORGANISATRICE **PMO**

**SDAL** SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DE LA LUMIÈRE

SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES **SDIRVE**

**TE FLANDRE** TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE



# SOMMAIRE

P5

## PRÉSENTATION DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE

---

P9

## LES 8 COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE

---

1. ÉLECTRICITÉ .....	P10
2. GAZ .....	P14
3. ÉCLAIRAGE PUBLIC .....	P17
4. COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES .....	P23
5. INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES .....	P26
6. BORNES DE RECHARGE GNV ET BIO GNV .....	P29
7. RÉSEAUX PUBLICS DE CHALEUR URBAINS .....	P32
8. HYDROGÈNE .....	P34

P36

## LES 5 MISSIONS ASSURÉES PAR LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE

---

1. PERMANENCE AUX USAGERS ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ .....	P37
2. ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE SPORTS EXTÉRIEURS .....	P41
3. ACHAT GROUPE D'ÉNERGIE .....	P43
4. ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS EN ÉNERGIES RENOUVELABLES .....	P45
5. ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI .....	P51

P55

## ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE

---

1. NOUVEAU STATUT DE L'ÉLU(E) LOCAL(E) .....	P56
2. ORGANISATION DES INSTANCES SYNDICALES .....	P59
3. PARTENAIRES DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE .....	P64

## RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS

---

P67

1. TROMBINOSCOPE DE L'ÉQUIPE .....	P68
2. OUTILS ET MOYENS MIS À DISPOSITION DES DÉLÉGUÉ(E)S .....	P70
3. L'ASTREINTE DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE .....	P72



HAZEBROUCK



MERVILLE

# PRÉSENTATION DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE



Le Territoire d'Énergie Flandre a été créé en 1966 sous le nom de Syndicat Intercommunal d'Électrification des Communes de Flandre (SIECF). Il devient Syndicat Intercommunal d'Énergie des communes de Flandre en 2000, puis est devenu **Territoire d'Énergie Flandre (TE Flandre) à partir du 1er janvier 2024.**

Il est un **syndicat de communes, à la carte**, sans fiscalité propre.

A l'origine, le Territoire d'Énergie Flandre a été créé pour assurer le développement et le renforcement des réseaux d'électricité. Depuis 1966, le Territoire d'énergie Flandre a progressivement élargi ses domaines d'intervention, notamment en matière de transition énergétique.

Il est aujourd'hui doté de **8 compétences** au service des collectivités et des usagers :

**Les communes de Flandre peuvent transférer une ou plusieurs compétences parmi ces 8 exercées.**

## COMMENT TRANSFÉRER UNE COMPÉTENCE ?

LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE NÉCESSITE UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL. POUR TOUTE DÉLIBÉRATION PRISE AVANT LE 30 SEPTEMBRE DE L'ANNÉE N. LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE ENTRE EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER DE L'ANNÉE N+1.

CONCERNANT LA COMPÉTENCE "ÉCLAIRAGE PUBLIC", IL EST POSSIBLE DE PASSER DE L'OPTION A. VERS L'OPTION B. PAR DÉLIBÉRATION PRISE AVANT LE 30 SEPTEMBRE DE L'ANNÉE N. LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE ENTRE EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER DE L'ANNÉE N+1.



ELECTRICITÉ



GAZ

ÉCLAIRAGE PUBLIC



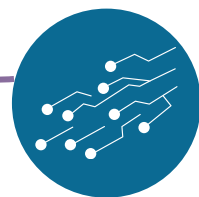
COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

BORNES IRVE



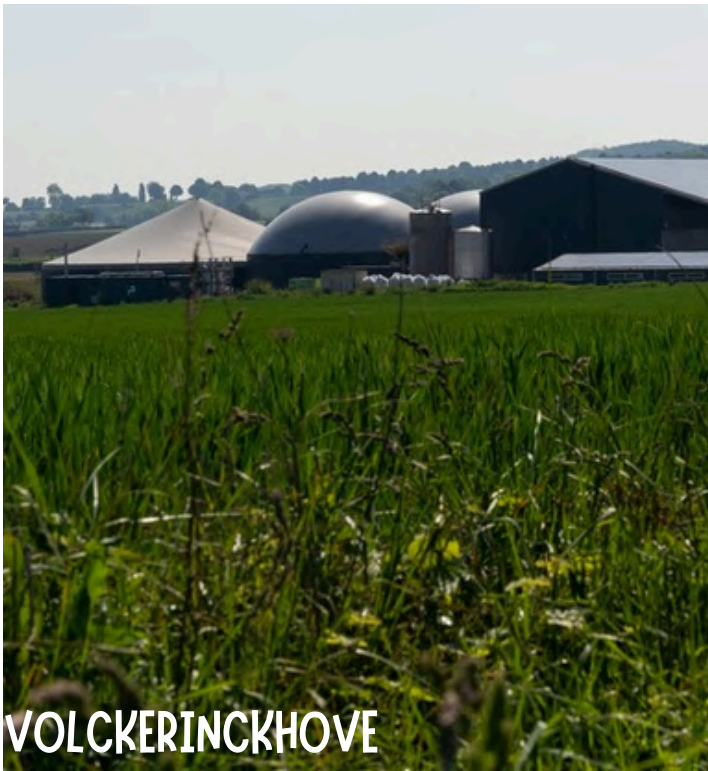
BORNES GNV / BIO GNV

RÉSEAUX DE CHALEURS URBAINS



HYDROGÈNE

En plus des différentes compétences exercées, le Territoire d'Énergie Flandre assure plusieurs autres **missions** :



PERMANENCE AUX USAGERS  
ET LUTTE CONTRE LA  
PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE  
SPORTS EXTERIEURS

ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIE

ACCOMPAGNEMENT DES  
PROJETS EN ÉNERGIES  
RENOUVELABLES

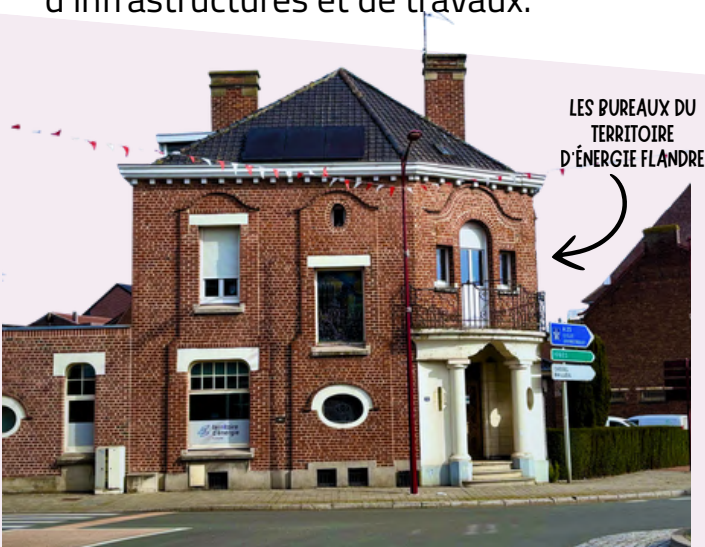
ACCOMPAGNEMENT À LA  
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU  
PATRIMOINE BÂTI

De par sa taille, le Territoire d'Énergie Flandre permet de centraliser l'ingénierie et d'agglomérer des besoins similaires, sources d'homogénéisation et de gains financiers.

Il privilégie la synergie des territoires ruraux et urbains en apportant **un service équitable et de proximité en tout point de la Flandre**.

Fondée sur les grands principes de la solidarité intercommunale, son action se traduit par des conseils techniques, des participations financières et la réalisation d'infrastructures et de travaux.

Le Territoire d'Énergie Flandre est partenaire des 3 intercommunalités du territoire, dans le cadre d'une **Commission Consultative Paritaire instaurée par la Loi de Transition Énergétique**. Celle-ci permet de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, garantir la cohérence de leur politique d'investissement, notamment en matière de réseaux d'énergie, et faciliter l'échange des données.



LES BUREAUX DU  
TERRITOIRE  
D'ÉNERGIE FLANDRE

OUÛ SONT LES LOCAUX DU  
TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE ?

Les bureaux du Territoire d'Énergie Flandre se situent au 30 rue Louis Warein à Hazebrouck.

Quant au siège du Territoire d'Énergie Flandre, il se trouve en Mairie d'Hazebrouck.

- ÉLECTRICITÉ
- GAZ
- ÉCLAIRAGE PUBLIC
- COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
- IRVE
- BORNES DE RECHARGE GNV ET BIO GNV
- RÉSEAUX PUBLICS DE CHALEUR URBAINS
- HYDROGÈNE



# LES 8 COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE



# 1. ÉLECTRICITÉ

Le Territoire d'Énergie Flandre est l'**autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité** sur le territoire de la Flandre depuis sa création. **Le TE Flandre est propriétaire des réseaux basse (BT) et moyenne tension (HTA).**

Le TE Flandre a confié la concession à ENEDIS pour la partie distribution et à Électricité de France (EDF) pour la partie fourniture, qui présentent chaque année un Compte Rendu Annuel d'Activité Concessionnaire (CRAC).

### Régime Urbain d'électrification

L'ensemble du territoire est classé en régime urbain par délibération du 28 septembre 2020.

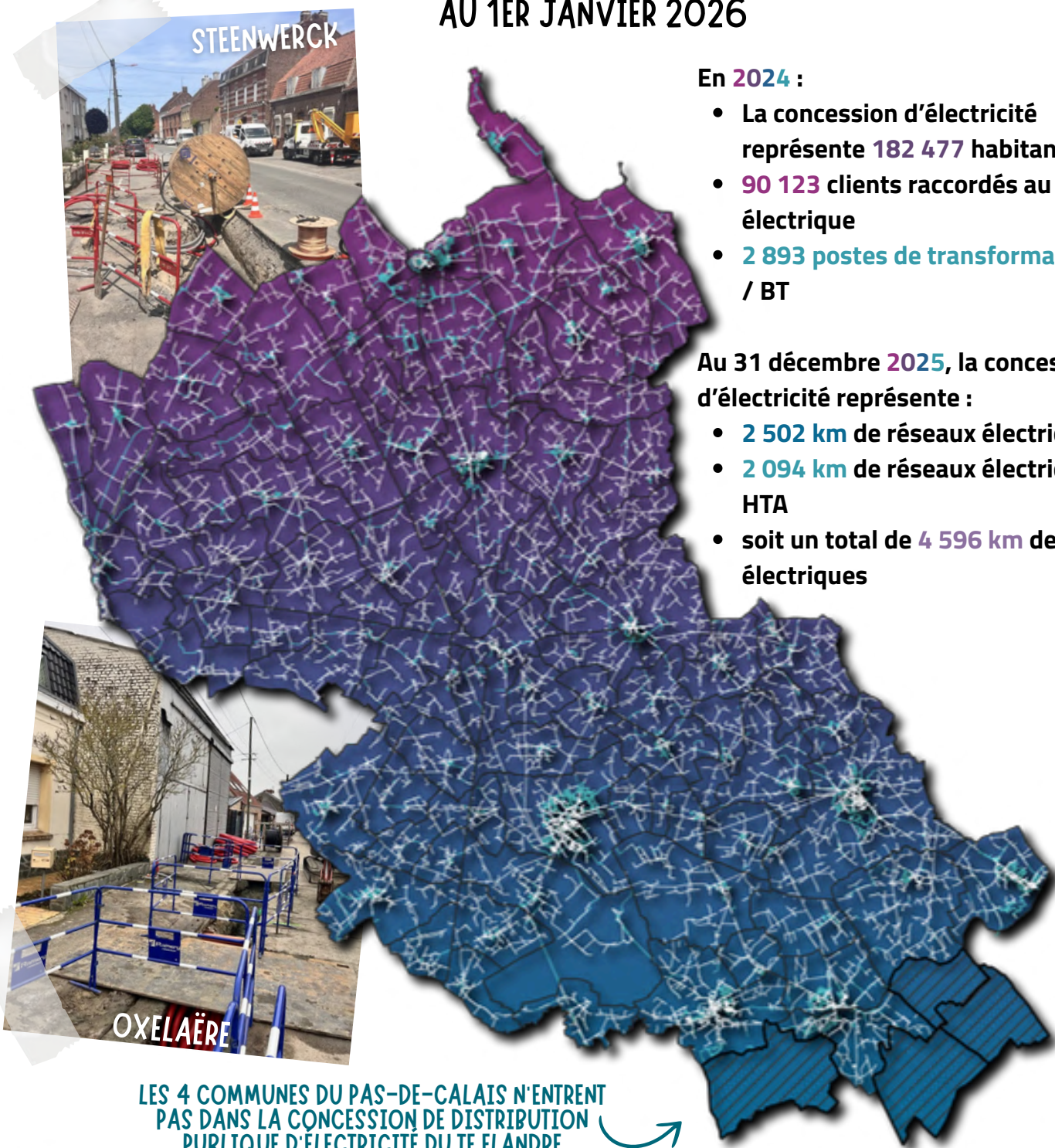
## CARTE DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ AU 1ER JANVIER 2026

En 2024 :

- La concession d'électricité représente **182 477** habitants
- **90 123** clients raccordés au réseau électrique
- **2 893** postes de transformation HTA / BT

Au 31 décembre 2025, la concession d'électricité représente :

- **2 502 km** de réseaux électriques BT
- **2 094 km** de réseaux électriques HTA
- soit un total de **4 596 km** de réseaux électriques



LES 4 COMMUNES DU PAS-DE-CALAIS N'ENTRENT PAS DANS LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ DU TE FLANDRE

## LES MISSIONS DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE

**CONTRÔLER LA BONNE APPLICATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA CONCESSION**

**CONTRÔLER LES ACTIVITÉS DU CONCESSIONNAIRE EN CHARGE DE L'EXPLOITATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES (ENEDIS)**

**VÉRIFIER LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR SON TERRITOIRE**

**LE TE FLANDRE ASSURE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'EFFACEMENT ET ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES (TRAVAUX DITS ARTICLE 8).**

**LE TE FLANDRE COORDONNE ÉGALEMENT LES TRAVAUX LIÉS AUX RÉSEAUX TÉLÉCOMS ET ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DES TRAVAUX ARTICLE 8.**



OXELAËRE



BAILLEUL

## LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET EFFACEMENT DES RÉSEAUX. TRAVAUX DITS ARTICLE 8

## C'EST QUOI ?

L'ENFOUISSEMENT DÉSIGNE L'ENTERREMENT DES LIGNES AÉRIENNES DES RÉSEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION (ÉLECTRICITÉ BASSE/ MOYENNE TENSION, COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES) OU, À DÉFAUT, LEUR INTÉGRATION DISCRÈTE (POSE EN FAÇADE, SUPPRESSION DES SUPPORTS AÉRIENS). COMPTE TENU DU DÉVELOPPEMENT DES BESOINS EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE LA DESSERTE EN ÉLECTRICITÉ, UN EFFORT PARTICULIER EST PORTÉ SUR LA RÉSORPTION DES RÉSEAUX EN FILS NUS.

## POURQUOI CES TRAVAUX ?

- PROTÉGER ET SÉCURISER LES RÉSEAUX DES INTÉMPÉRIES.
- AMÉLIORER LE CADRE DE VIE EN METTANT EN VALEUR LE PATRIMOINE DES COMMUNES.
- REMPLACER DES MATÉRIELS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SOUVENT VÉTUSTES, PAR UN MATÉRIEL PLUS EFFICACE ET PERFORMANT AU REGARD DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES.

## LA COORDINATION DES TRAVAUX

CES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET D'EFFACEMENT DE RÉSEAUX S'INSCRIVENT SOUVENT DANS UN PROGRAMME GLOBAL DE TRAVAUX DES COLLECTIVITÉS. AINSI, L'EFFACEMENT DE RÉSEAUX ACCOMPAGNE LE PLUS SOUVENT, LES TRAVAUX LIÉS À LA VOIRIE TELS QUE : DES TRAVAUX DE GAZ, D'ASSAINISSEMENT, D'EAU POTABLE, ET L'AMÉNAGEMENT DES SURFACES.

## OBJECTIFS DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE

→ ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

→ AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES ADHÉRENTES

SEULS LE TE FLANDRE ET ENEDIS SONT HABILITÉS À INTERVENIR SUR LES LIGNES BASSE TENSION.

UN PROJET D'EFFACEMENT OU D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX ?



**Jean-Louis Cadart**

Responsable du  
Pôle Technique

[jlcardart@teflandre.fr](mailto:jlcardart@teflandre.fr)

UN PROBLÈME LIÉ À LA CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ (POTEAU QUI PENCHE, CHUTE DE TENSION ...)?

**Agnès Hauwen**

Assistante  
administrative

du Pôle Technique

[ahauwen@teflandre.fr](mailto:ahauwen@teflandre.fr)



QUI CONTACTER  
AU SEIN DU  
TERRITOIRE  
D'ÉNERGIE  
FLANDRE ?



**Laura Durieux Blau**

Assistante administrative du Pôle Ressources

[lblau@teflandre.fr](mailto:lblau@teflandre.fr)

QUI CONTACTER AU SEIN D'ENEDIS ?

NUMÉRO D'URGENCE DÉPANNAGE ÉLECTRIQUE COLLECTIVITÉS LOCALES (SERVICE 0.05€/APPEL) DISPONIBLE 24H/24 ET 7J/7 :  
**0811 010 212**



**Julien Pattin** - Directeur Nord-Pas-de-Calais  
[julien.pattin@enedis.fr](mailto:julien.pattin@enedis.fr)

**Majid Ziraoui** - Directeur territorial Nord  
[majid.ziraoui@enedis.fr](mailto:majid.ziraoui@enedis.fr)



**Patrick Weslinck** - Manager pour l'arrondissement de Dunkerque  
[patrick.weslinck@enedis.fr](mailto:patrick.weslinck@enedis.fr)

DES QUESTIONS  
POUR LES  
CONCESSIONNAIRES  
?



QUI CONTACTER AU SEIN D'EDF ?

**Abdelhak Aitsi** - Directeur territorial  
[abdelhak.aitsi@edf.fr](mailto:abdelhak.aitsi@edf.fr)



**Michel Mariel** - Correspondant solidarité  
[michel.mariel@edf.fr](mailto:michel.mariel@edf.fr)





UNITÉ DE MÉTHANISATION À ESTAIRES

# 2. GAZ

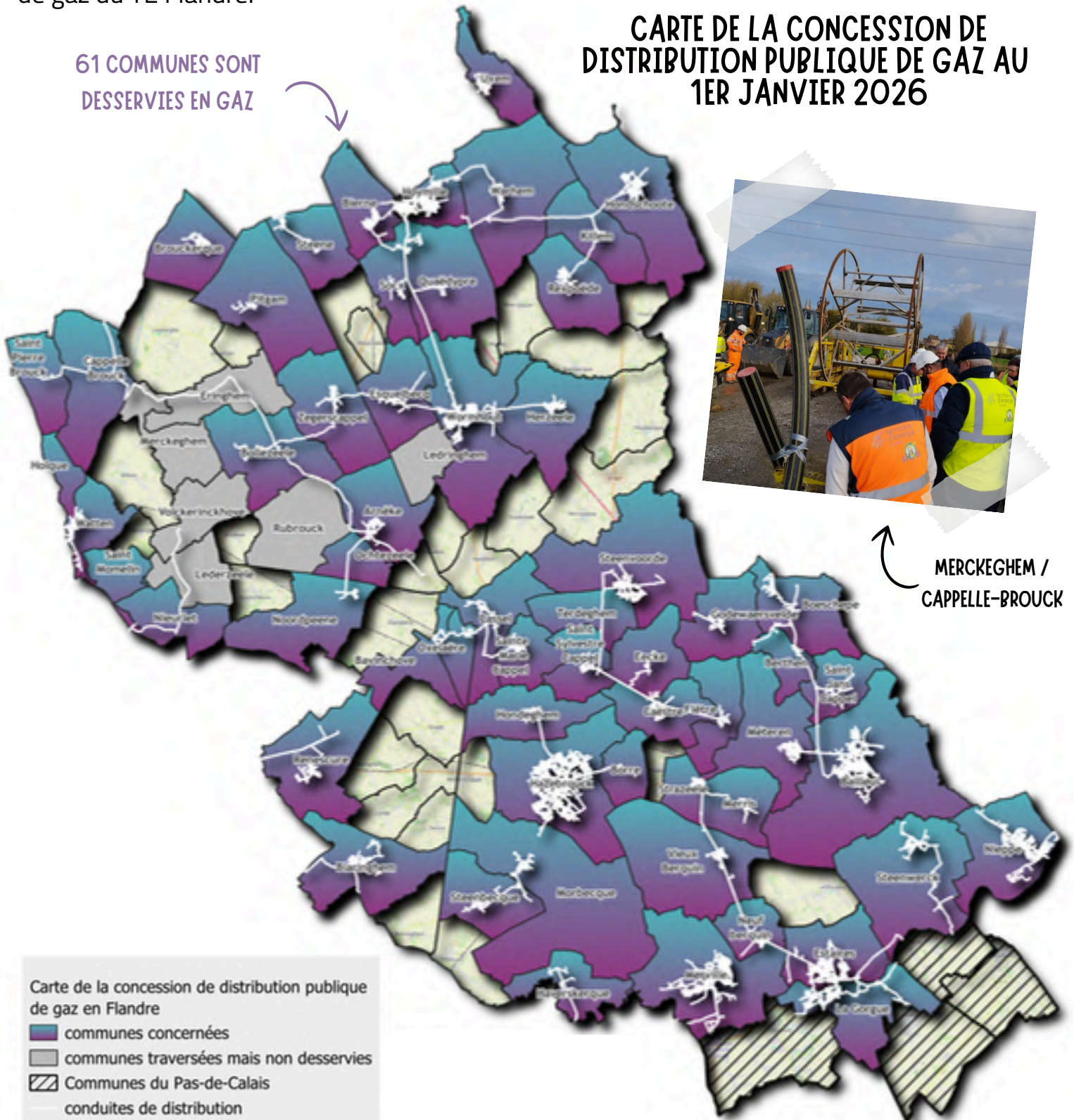
Le Territoire d'Énergie Flandre est **l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz** depuis 2000 et **est propriétaire des réseaux basse et moyenne pression.**

Les 94 communes du Nord ont transféré leur compétence AODE gaz au TE Flandre. Les 4 communes du Pas-de-Calais n'entrent pas dans la concession de distribution publique de gaz du TE Flandre.

Le Territoire d'Énergie Flandre a confié la concession historique et la délégation de service public (DSP) à Gaz Réseau Distribution France (GRDF), qui présente chaque année un CRAC. Le TE Flandre contrôle également la bonne application du cahier des charges de la concession.

61 COMMUNES SONT  
DESSERVIES EN GAZ

## CARTE DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ AU 1ER JANVIER 2026



MERCKEGHEM /  
CAPPELLE-BROUCK

Carte de la concession de distribution publique de gaz en Flandre

- communes concernées
- communes traversées mais non desservies
- Communes du Pas-de-Calais
- conduites de distribution

## LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE DISPOSE DE 3 CONTRATS AVEC GRDF

1

## LA CONCESSION HISTORIQUE

- desservant 51 communes du territoire, le nouveau modèle de contrat, signé le 27 avril 2023, prolonge la concession historique jusqu'en 2043.

2

## LA DSP 2009

- desservant 7 communes, signée le 6 juillet 2009, pour une durée de 30 ans : Haverskerque, Herzeele, Hondegem, Merris, Nieurlet, St Momelin, Strazeele.

3

## LA DSP 2022

- desservant 2 communes, signée le 7 avril 2022, pour une durée de 2 ans de travaux et 30 ans d'exploitation : Cappelle-Brouck et Saint-Pierre-Brouck.

## AIDE POUR LE RACCORDEMENT AU GAZ NATUREL DES BÂTIMENTS

Le Territoire d'énergie Flandre et GRDF ont signé une convention pour favoriser le raccordement au gaz naturel des bâtiments publics.

## OBJECTIFS DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE

→ PROMOUVOIR LA PRODUCTION LOCALE DE GAZ RENOUVELABLE PAR LES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE

→ AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DU GAZ SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES ADHÉRENTES

LES FOURNISSEURS DE GAZ NATUREL NE FACTURENT PAS LA QUANTITÉ DE GAZ CONSOMMÉE (MÊME S'ILS LA MESURENT) EN M<sup>3</sup>, MAIS L'ÉQUIVALENT EN ÉNERGIE, EXPRIMÉ EN MWH.

## QUI CONTACTER AU SEIN DU TE FLANDRE ?



**Léa Debru**  
Suivi de la concession gaz

ldebru@teflandre.fr

UN PROBLÈME  
LIÉ À LA  
CONCESSION  
DE GAZ ?



## QUI CONTACTER AU SEIN DE GRDF ?



**Didier Cousin**  
Délégué territorial Région Hauts-de-France  
didier.cousin@grdf.fr

**Valérie Deghoy**  
Interlocutrice territoriale pour la Flandre  
valerie.deghoy@grdf.fr



NUMÉRO D'URGENCE (SERVICE ET APPEL GRATUITS) DISPONIBLE 24H/24 ET 7J/7 :  
**0 800 47 33 33**



**Fabrice Lejeune**  
Interlocuteur travaux pour la Flandre  
fabrice.lejeune@grdf.fr



HÔTEL DE VILLE D'HONDSCHOOTE

# 3. ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Territoire d'Énergie Flandre exerce la compétence éclairage public (EP) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les communes lui ayant transféré cette compétence.

Cette compétence s'exerce selon **deux options** :

**L'option A : Investissement**

**L'option B : Investissement et Maintenance**

## QUE COMPREND LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC ?



l'éclairage des voiries, des chemins piétonniers, des parkings publics, des parcs publics



la mise en valeur du patrimoine bâti (édifices publics, monuments,...) et végétal



les réseaux de signalisation lumineuse (feux tricolores)



Par contre, la compétence éclairage public n'inclut pas les illuminations de Noël, ni les équipements sportifs.

## A. INVESTISSEMENT (OPTION A ET B)

Dans le cadre de la compétence éclairage public, le Territoire d'Énergie Flandre est chargé de : **la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux sur les réseaux d'éclairage public** (rénovation, extension, travaux neufs) qui permettent des économies importantes et de nettes améliorations de la qualité d'éclairage.

Le TE Flandre **accompagne** les communes dans leurs projets de transition énergétique et **encourage** notamment les **travaux de rénovation des installations d'éclairage public peu performantes et énergivores**.

ECLAIRER MIEUX. MOINS CHER.  
PLUS JUSTE ET EN SÉCURITÉ

## POURQUOI RÉNOVER ?

### MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Mise en place d'horloges astronomiques (pour maîtriser les durées d'allumage), réduction des flux lumineux émis vers le ciel...

### AMÉLIORER LA PERFORMANCE

Remplacement des sources lumineuses et des matériels les plus énergivores et/ou vétustes,...

### METTRE EN SÉCURITÉ LES INSTALLATIONS

Mise en conformité électrique des armoires, normalisation des réseaux...



### OPTIMISER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Mise en place d'une gradation



WATTEN

## QUE PROPOSE LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE ?

### 1 GRADATION TYPE

#### POUR QUELLES INSTALLATIONS ?

La gradation type est possible pour l'ensemble des installations neuves ou rénovées par le TE Flandre.

#### QUELS AVANTAGES ?

La gradation type permet d'optimiser les consommations énergétiques tout en assurant la sécurité des administrés.

**GRADATION TYPE**  
(NUIT D'HIVER)

- DE L'ALLUMAGE JUSQU'À 21H : 100% DE LA PUISSANCE
- DE 21H À MINUIT : 50% DE LA PUISSANCE
- DE MINUIT À 5H : 20% DE LA PUISSANCE
- DE 5H À 7H : 50% DE LA PUISSANCE
- DE 7H JUSQU'AU LEVER DU SOLEIL : 100% DE LA PUISSANCE NOMINALE

### 2 COUPURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE NUIT

La coupure de nuit correspond à une extinction complète de l'éclairage public aux heures définies par le Maire, puisque c'est une décision relevant du pouvoir de police du maire.

#### QUELS AVANTAGES ?

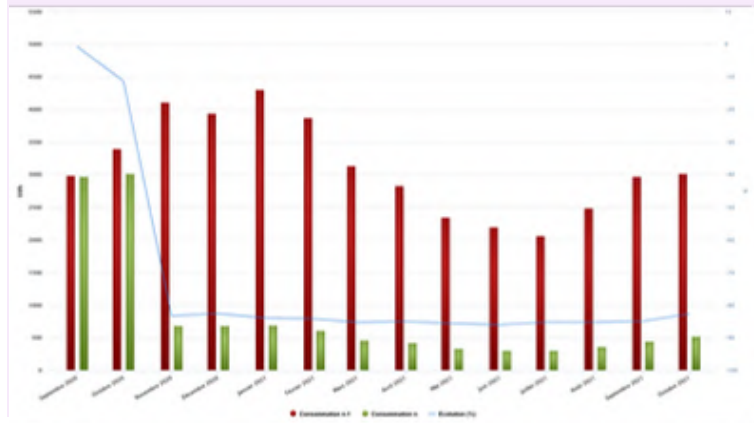
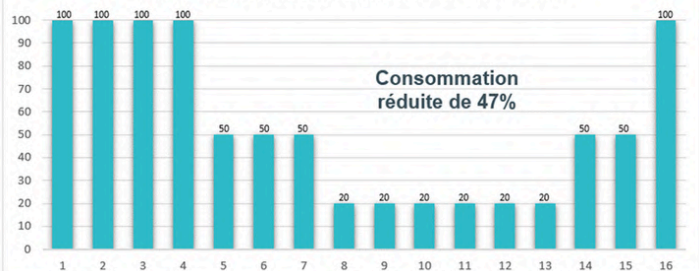
La coupure de l'EP permet de préserver la biodiversité et/ou de réduire la pollution visuelle de nuit, mais également de réduire les consommations énergétiques.

UNE COUPURE PROGRAMMÉE ENTRE 23H ET 5H PERMET DE RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES D'ENVIRON 50%.

Passage en 100% LED et gradation de puissance

2 280 heures d'éclairage par an (équivalent pleine puissance)

Evolution de puissance en fonction de l'heure



### LES POINTS DE VIGILANCE

**!!** C'est une démarche qui doit s'accompagner de mesures de sécurité, d'information et de signalisation. **Le maire doit prendre un arrêté qui fixe les modalités.**

**Attention** : la gradation et la coupure ne sont pas cumulables actuellement pour des raisons technologiques.

### 3 ÉCLAIRAGE PAR DÉTECTION

L'éclairage par détection produit 10% de sa puissance en continu et augmentera à 100% pendant 3 minutes lors de la détection.

#### QUELS AVANTAGES ?

L'éclairage par détection est adapté pour l'éclairage des parkings, impasses et pistes cyclables.

LIEN VERS NOTRE VIDÉO SUR LA PISTE CYCLABLE DE WORMHOUT ÉCLAIRÉ AVEC SYSTÈME DE DÉTECTION



## 4 IMPLANTATION DE MÂTS SOLAIRES

### POUR QUELLES ZONES?

Les mâts solaires sont adaptés pour les zones isolées, dépourvues d'obstacle dense (tel que la végétation dense) : les abris bus en zone rurale ou les carrefours dangereux.

### QUELS AVANTAGES ?

Les mâts solaires représentent une solution économique et écologique sur lesquels la gradation et la coupure sont possibles.



STEENVOORDE



BAVINCHOVE

## 6 INSTALLATION DE SPOTS CLIGNOTANTS

Première solution : installation avec détection. Lorsqu'un piéton se présente aux abords du passage piéton, celui-ci se met à clignoter. Il est branché sur l'éclairage public et il fonctionne 24h/24 grâce à une batterie externe.

Seconde solution : installation solaire. Les spots clignotent uniquement la nuit.

## 5 INSTALLATION DE FEUX MICRORÉGULÉS

- Feu vert de récompense en section courante : est rouge avant toute détection de véhicule, et passe au vert si le conducteur respecte la vitesse.
- Feu microrégulé en carrefour ou sur un passage piéton.



## 7 INSTALLATION DE GOBO LEDS

Ce système permet de projeter une grande variété de visuels (un panneau, une signalisation, etc...). Il est possible d'installer un détecteur de présence pour que les visuels s'affichent dès qu'un piéton est détecté.

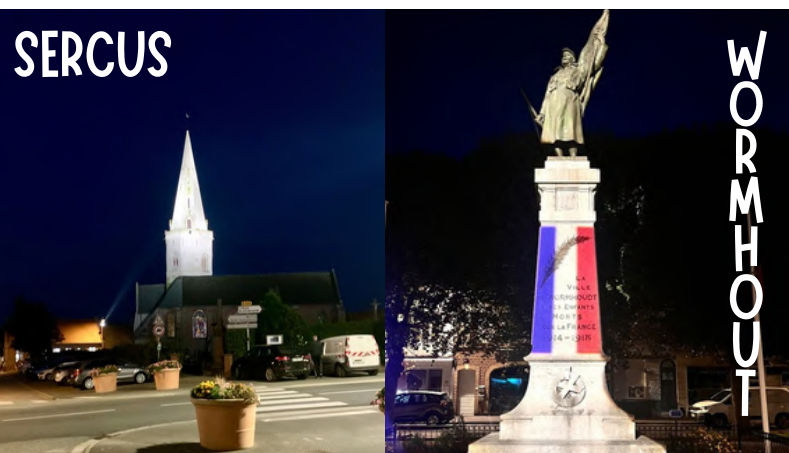
Ces projections attirent l'attention des conducteurs la nuit et durant les intempéries. Elles ne nécessitent pas de terrassement pour leur installation.



## 8 ÉCLAIRAGE DES MONUMENTS ET BÂTIMENTS PUBLICS

### QUELS AVANTAGES ?

L'éclairage des monuments, des monuments aux morts et des bâtiments publics permet une mise en valeur de ce patrimoine bâti et/ou mémoriel.



SERCUS

WORMHOEF

## RÉALISATION DES TRAVAUX

→ PAR DES ENTREPRISES QUALIFIÉES ET HABILITÉES. ATTRIBUTAIRES DES MARCHÉS PUBLICS DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE. DANS LE RESPECT DES NORMES DE SÉCURITÉ.

→ LES MARCHÉS DE TRAVAUX DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE COMPORTENT, DE MANIÈRE SYSTÉMATIQUE, UNE CLAUSE D'INSERTION SOCIALE (ÉQUIVALENTE À 35H D'INSERTION POUR 60 000€ HORS TAXES (HT) DE TRAVAUX COMMANDÉS). DEPUIS 2016, LES RÉNOVATIONS, CRÉATIONS ET EXTENSIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SONT SYSTÉMATIQUEMENT RÉALISÉES EN LANTERNES À TECHNOLOGIE LED.

LA COMMUNE CONSERVE LE CHOIX ESTHÉTIQUE DU MATÉRIEL, NOTAMMENT LA FORME ET LA COULEUR DES MÂTS ET LUMINAIRES.

## B. INVESTISSEMENT ET EXPLOITATION / MAINTENANCE (OPTION B)

Dans le cadre de l'option B, le Territoire d'Énergie Flandre est chargé de :

**Attention :**  
Les responsabilités de la réponse aux DT DICT et du géoréférencement reviennent aux communes lorsqu'elles n'ont pas transféré la compétence éclairage public option B au TE Flandre.

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ET LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC (RÉNOVATION, EXTENSION, TRAVAUX NEUFS)

GÉORÉFÉRER LES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, SUIVRE ET METTRE À JOUR LES DONNÉES PATRIMONIALES

L'INSCRIPTION AU GUICHET UNIQUE NATIONAL

LA GESTION DU PATRIMOINE ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS (PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET FEUX TRICOLORES DE LA COMMUNE) POUR MAINTENIR LES PERFORMANCES ÉNERGETIQUES ET TECHNIQUES SUR LE LONG TERME

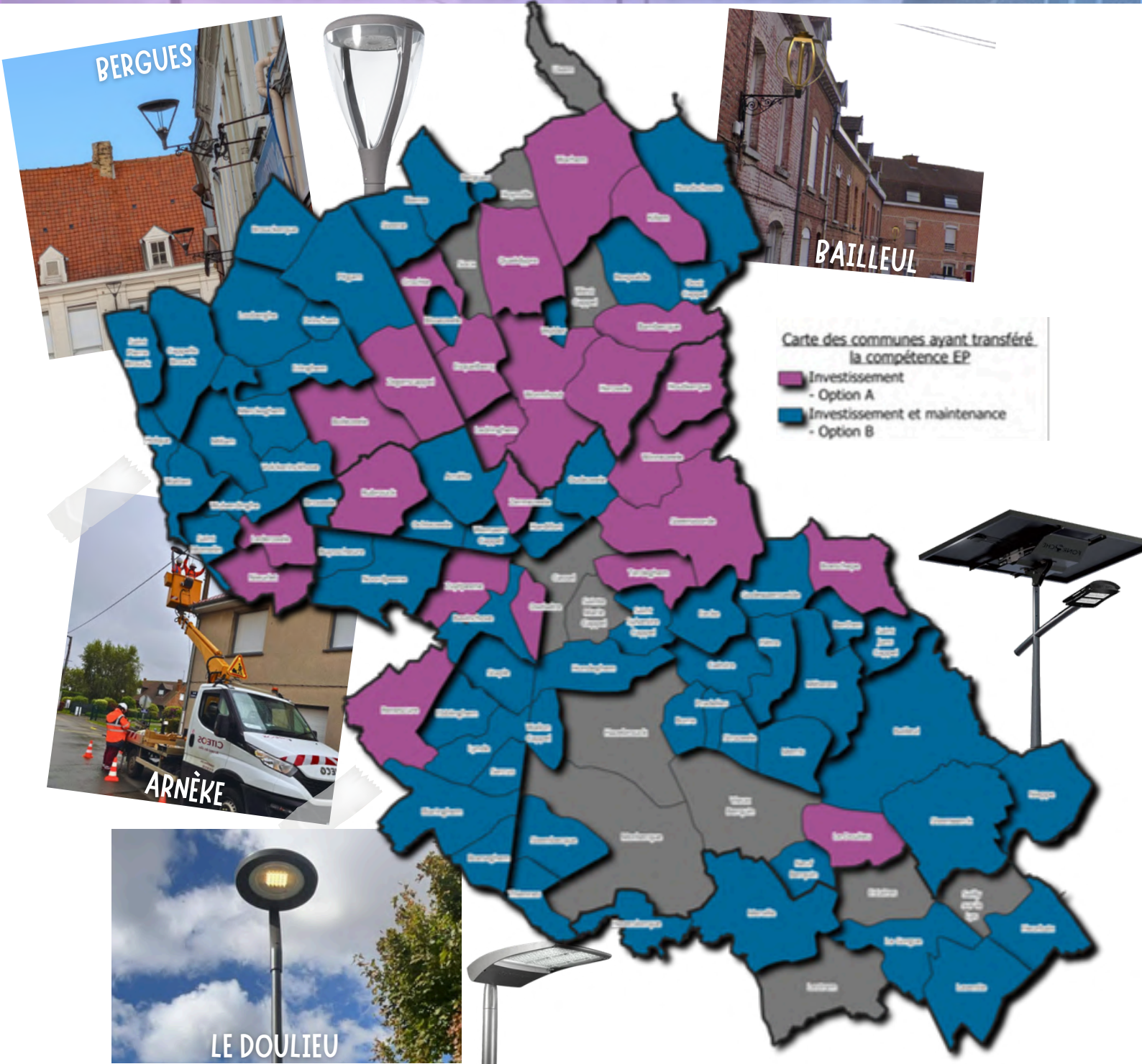
LA RÉPONSE AUX DÉCLARATIONS DE TRAVAUX (DT) ET AUX DÉCLARATIONS D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX (DT DICT)

L'OPTION B COMPREND DES DÉLAIS D'INTERVENTION RAPIDES :  
EN CAS D'URGENCE, MISE EN SÉCURITÉ SOUS 2H MAXIMUM  
EN CAS DE PANNE SECTEUR, INTERVENTION SOUS 24H MAXIMUM  
EN CAS DE PANNE ISOLÉE, INTERVENTION SOUS 5 JOURS OUVRÉS MAXIMUM

## LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE A ÉLABORÉ UN SCHEMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DE LA LUMIÈRE (SDAL)

- UN SCHEMA ADOPTÉ LORS DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 JUIN 2024.
- UN OBJECTIF D'HARMONISATION DES PRATIQUES VERTUEUSES CONCERNANT L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LES TERRITOIRES DES DIFFÉRENTS SYNDICATS.
- DES PRÉCONISATIONS EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ONT ÉTÉ ÉLABORÉES À LA SUITE DES ATELIERS AVEC DES EXPERTS DANS LE DOMAINE TECHNIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ, AINSI QU'UN ATELIER DE CONCERTATION AVEC LES ÉLUS DU TERRITOIRE.





## En 2025 :

- 83 communes adhérentes à la compétence éclairage public investissement, dont 59 communes en investissement et maintenance
- 3 222 points lumineux rénovés
- 26 134 points lumineux géoréférencés
- 4 747 réponses aux DT DICT
- 372 interventions de maintenance

## QUI CONTACTER AU SEIN DU TE FLANDRE ?

[ECLAIRAGEPUBLIC@TEFLANDRE.FR](mailto:ECLAIRAGEPUBLIC@TEFLANDRE.FR)



**Jean-Louis Cadart**  
Responsable du  
Pôle Technique  
[jlcardart@teflandre.fr](mailto:jlcardart@teflandre.fr)



**Stéphane Lavieu**  
Technicien  
Réfèrent  
[slavieu@teflandre.fr](mailto:slavieu@teflandre.fr)

## QUI CONTACTER POUR UNE URGENCE (PANNE, VANDALISME, LAMPADAIRE TOMBÉ APRES TEMPÊTE...)?

UNE ASTREINTE 24H/24

POUR LES URGENCES :

**06.31.57.33.36**

(APPEL UNIQUEMENT/ PAS DE SMS)

**UN PROBLÈME SUR LA MAINTENANCE OU LES TRAVAUX NEUFS EN EP ?**

A partir du 1er juin 2026

**Pierre Dassonville**  
Technicien Réfèrent  
[pdassonville@teflandre.fr](mailto:pdassonville@teflandre.fr)





LA GORGUE

# 4. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

## TÉLÉCOM

Le Territoire d'Énergie Flandre et les trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du territoire ont signé le 1er juin 2015, une entente visant à favoriser le développement du numérique en Flandre. Le Territoire d'Énergie Flandre porte ainsi la compétence télécom / numérique.



Le Territoire d'Énergie Flandre se charge de **l'enfouissement ou effacement coordonné des réseaux** en parallèle des travaux sur le réseau basse tension.

Cette opération répond à des objectifs multiples:

### SÉCURITÉ RENFORCÉE

Protection des infrastructures contre les aléas climatiques et les risques mécaniques, limitant les pannes et les accidents.

Amélioration de la continuité des services électriques et télécoms, avec moins d'interruptions liées aux intempéries ou à la vétusté.

### FIABILITÉ ACCRUE

### INTÉGRATION PAYSAGÈRE

Réduction de l'impact visuel des câbles dans les centres-bourgs et zones rurales, en cohérence avec les politiques d'aménagement durable.

Accompagnement du déploiement de la fibre, du renouvellement de l'éclairage public (LED, smart lighting) et de la mise aux normes environnementales.

### MODERNISATION

## LA FIN DU RÉSEAU ADSL (CUIVRE)

La fermeture progressive du réseau cuivre d'Orange, utilisé pour la téléphonie, l'internet et la télévision, est engagée jusqu'en 2030. Ces réseaux sont remplacés par la fibre optique. Cette transition accompagne les besoins croissants en débit, la fibre étant devenue la technologie de référence.

## NUMÉRIQUE

Le Territoire d'Énergie Flandre est co-financier et facilitateur terrain pour les raccordements à la fibre numérique. Le réseau fibre est géré par le Syndicat mixte Fibre numérique 59/62. L'exploitation est assurée par une DSP attribuée à Axione.

**En 2022, on a recensé davantage d'abonnements à la fibre qu'à l'ADSL.**

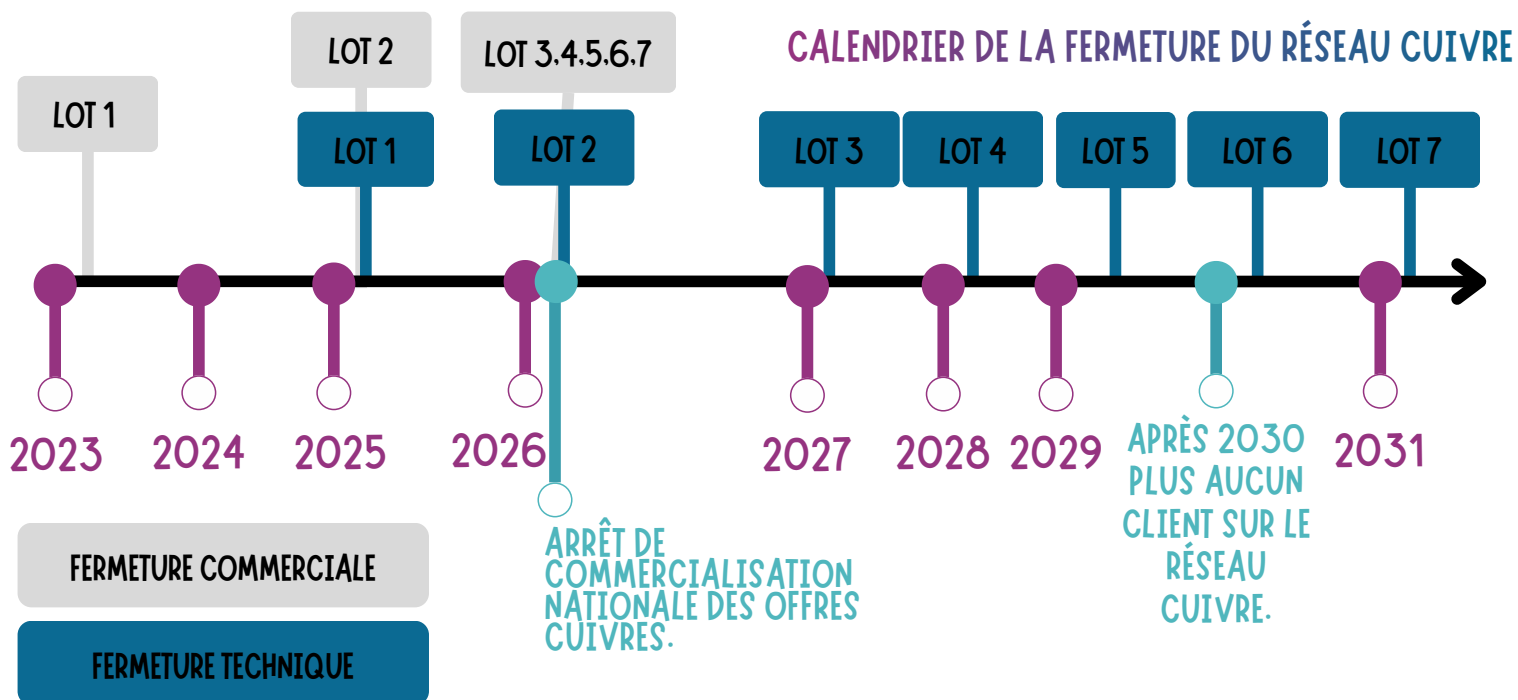
**LA FERMETURE PROGRESSIVE DU RÉSEAU CUIVRE S'EFFECTUE PAR GROUPES DE COMMUNES. EN DEUX PHASES:**

### FERMETURE COMMERCIALE

AUCUNE NOUVELLE  
SOUSCRIPTION ADSL (POUR TOUS  
LES OPÉRATEURS) À PARTIR DE  
JANVIER 2026

### FERMETURE TECHNIQUE

ARRÊT DES SERVICES SUR LES  
LIGNES EXISTANTES (COUPURE  
DU RÉSEAU) DEPUIS JANVIER  
2025



Les lots 1, 3, 6 et 7 correspondent à des lots de villes hors du territoire du TE Flandre. : **seuls les lots 2, 4 et 5 concernent le Territoire d'Énergie Flandre.**

## LE DÉTAIL DES VILLES DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE PAR LOTS

### LOT 2

BORRE. HAZEBROUCK. HONDEGHEM. MORBECQUE. PRADELLES. SAINTE-MARIE-CAPPEL. STRAZEELE. WALLON-CAPPEL.

DATE DE COUPURE COMMERCIALE : 27/01/2025

DATE DE COUPURE TECHNIQUE : 27/01/2026

### LOT 4

BAVINCHOVE. BOËSEGHEM. CASSEL. EBBLINGHEM. HAVERSKERQUE. LAVENTIE. LYNDE. MERVILLE. OXELAËRE. RENESCURE. SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL. SAILLY-SUR-LA-LYS. STAPLE. STEENBECQUE. TERDEGHEM. THIENNES. VIEUX-BERQUIN.

DATE DE COUPURE COMMERCIALE : 31/01/2026

DATE DE COUPURE TECHNIQUE : 31/01/2028

### LOT 5

ARNÈKE. BAILLEUL. BERTHEN. BLARINGHEM. BOESCHÈPE. BUYSSCHEURE. CAËSTRE. CAPPELLE-BROUCK. LE DOULIEU. EECKE. ESTAIRES. FLÈTRE. FLEURBAIX. GODEWAERSVELDE. LA GORGUE. LESTREM. HARDIFORT. HOLQUE. HOUTKERQUE. MERRIS. MÈTEREN. NEUF-BERQUIN. NIEPPE. NOORDPEENE. OCHTEZEELE. OUDEZEELE. RUBROUCK. SAINT-JANS-CAPPEL. SERCUS. STEENVOORDE. STEENWERCK. WATTEN. WEMAERS-CAPPEL. WINNEZEELE. ZERMEZELLE. ZUYTPEENE.

DATE DE COUPURE COMMERCIALE : 31/01/2026

DATE DE COUPURE TECHNIQUE : NOVEMBRE 2029

QUI CONTACTER EN PREMIÈRE INTENTION ?

CONTACTEZ LE NUMÉRO VERT GRATUIT DE CAP FIBRE :

0 800 159 162

QUI CONTACTER POUR FACILITER LA COMMUNICATION ENTRE LA COMMUNE ET CAP FIBRE ?

AU SEIN DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE (FACILITATEUR) :

Laura Durieux Blau

Assistante Fibre numérique

fibre@teflandre.fr



UN PROBLÈME OU DES QUESTIONS SUR LA FIBRE ?





NIEPPE

# 5. INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le Territoire d'Énergie Flandre a élaboré un Schéma Directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) en co-construction avec l'Agence d'Urbanisme et de développement de la Région Flandre-Dunkerque, ENEDIS et la Communauté de Communes Flandre Lys. Celui-ci a été adopté le 21 juillet 2022 et fixe un objectif de 404 points de charge à horizon 2026.

Le Territoire d'Énergie Flandre déploie, en Flandre, un réseau public d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides. Il s'agit d'une action portée par le syndicat pour encourager une mobilité propre et contribuer à la protection de la qualité de l'air, ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique.

Depuis octobre 2020, les bornes IRVE du Territoire d'Énergie Flandre sont en supervision régionale via le Réseau PASS PASS électrique. Elles sont dorénavant accessibles avec une carte PASS PASS et en interopérabilité. La recharge est payante selon la grille tarifaire.

## POURQUOI INSTALLER UNE BORNE SUR MON TERRITOIRE ?

### 1 POUR AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

L'installation de bornes de recharge permet d'attirer de nouveaux visiteurs, entreprises et habitants possédant un véhicule électrique. Les bornes IRVE renforcent l'attrait touristique notamment auprès de visiteurs venus de régions ou pays voisins.

### 2 POUR RÉPONDRE AUX NOUVEAUX BESOINS EN MOBILITÉ

Avec l'augmentation du nombre de véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables, les bornes deviennent essentielles pour répondre aux besoins des citoyens, notamment ceux n'ayant pas la possibilité de se recharger à domicile.

### 3 POUR SOUTENIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'installation de bornes IRVE permet de contribuer à la réduction des émissions en CO2 et à l'atteinte des objectifs climatiques nationaux visant à installer 400 000 points de charge publics à horizon 2030.



→ 22 kVA CES BORNES SONT PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE



**BORNE CLASSIQUE**  
2 POINTS DE CHARGE  
EN MOYENNE 1H À 3H POUR UNE CHARGE COMPLÈTE



→ 7 kVA  
**BORNE DITE LENTE**  
1 POINT DE CHARGE  
EN MOYENNE 7H POUR UNE CHARGE COMPLÈTE

À NOTER : LE TE FLANDRE NE GÈRE PAS LES BORNES IRVE INSTALLÉES SUR LES COMMUNES DE LA CCFL.

QUI CONTACTER POUR UN PROJET D'INSTALLATION DE BORNE ?

AU SEIN DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE :

 **Léa Debru**  
Technicienne  
Référente IRVE  
ldebru@teflandre.fr

QUI CONTACTER POUR UNE URGENCE (EN CAS DE PANNE, CÂBLE COINCÉ, DÉGRADATION D'UNE BORNE...)?

UNE ASTREINTE 24H/24

POUR LES URGENCES :

06.31.57.33.36  
(APPEL UNIQUEMENT / PAS DE SMS)

UN PROBLÈME OU DES QUESTIONS SUR LES IRVE ?



RETROUVEZ TOUTES LES VIDEOS SUR LES IRVE

CONTACTEZ LE SERVICE CLIENT  
PASS PASS 24H SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7  
09.72.56.26.88

## En 2025 :

- plus de 26 700 charges
- 3h49 de stationnement en moyenne
- 23,55 KWh en moyenne
- plus de 600 000 KWh
- Soit plus de 4 000 000 km parcourus





# 6. BORNES DE RECHARGE GNV ET BIO GNV

### DÉVELOPPEMENT DU GAZ VERT ET DU GNV

Dans un contexte de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, **le Gaz Naturel Véhicule (GNV) et sa version renouvelable, le bioGNV, représentent des alternatives performantes et durables aux carburants traditionnels.**

### LE BIOGAZ

Le biogaz est un **gaz 100% renouvelable produit localement** et issu de la méthanisation. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant.

**Utilisé comme carburant, le bioGNV offre une solution économique et écologique** pour le transport de marchandises et de personnes.

### LE RÔLE DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE

Le Territoire d'Énergie Flandre **accompagne les acteurs du territoire** dans le développement de bornes de recharge GNV et bioGNV. Cette compétence s'inscrit dans une démarche globale de **soutien à la mobilité décarbonée**, en facilitant l'accès à ces infrastructures.

Les actions du TE Flandre portent notamment sur :

#### 1 ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

Appui technique pour l'implantation de stations GNV et bioGNV adaptées aux besoins locaux.

#### 2 LA PROMOTION DU BIO GNV

Encouragement à l'utilisation d'un carburant renouvelable permettant de réduire encore davantage l'empreinte carbone.

#### 3 LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION

Renseignements sur l'utilisation du biogaz en tant que carburant.

Avec cette expertise, le Territoire d'Énergie Flandre contribue à accélérer la transition énergétique du territoire, à renforcer son attractivité, et à offrir une réponse concrète aux enjeux environnementaux et économiques liés au transport.



STATION BIO GNV DE  
WORMHOUT

## LA STATION BIOGNV DE WORMHOUT

### LES ÉTAPES DU PROJET

- ① PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉ EN 2024
- ② CONSTRUCTION COMMENCÉE AU PRINTEMPS 2025
- ③ STATION GNV OPÉRATIONNELLE DEPUIS JUILLET 2025



**BUT DE CE PROJET ?**  
CRÉER UNE STATION MULTI-SERVICES  
OUVERTE AU PUBLIC.

- EN PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ENERGIES HAUTS DE FRANCE, SEVEN ET LE SM SIROM.
- STATION CHARGE RAPIDE. 2 PISTES. 2 DISTRIBUTEURS PERMETTANT L'AVITAILEMENT DE 2 VÉHICULES SIMULTANÉMENT (VÉHICULE LÉGER ET POIDS LOURD). 1 COMPRESSEUR 350 BARS ET LE STOCKAGE PERMETTANT LA CHARGE RAPIDE DES VÉHICULES. DE L'ORDRE D'UNE DIZAINE DE MINUTES POUR UN PLEIN.
- LE TERRAIN EST ÉGALEMENT DESTINÉ À ACCUEILLIR DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES RAPIDES, AINSI QU'UN EMPLACEMENT DEDIE À L'INSTALLATION D'UNE FUTURE STATION HYDROGÈNE AVEC DEUX POINTS DE FOURNITURE (EN FONCTION DE SON DÉVELOPPEMENT ET DES BESOINS DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT).

### QUI CONTACTER ?

#### AU SEIN DU TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE :



**Léa Debru**

Référente bornes GNV - bio GNV

[ldebru@teflandre.fr](mailto:ldebru@teflandre.fr)

### QUI CONTACTER ?

#### AU SEIN DE SEVEN :



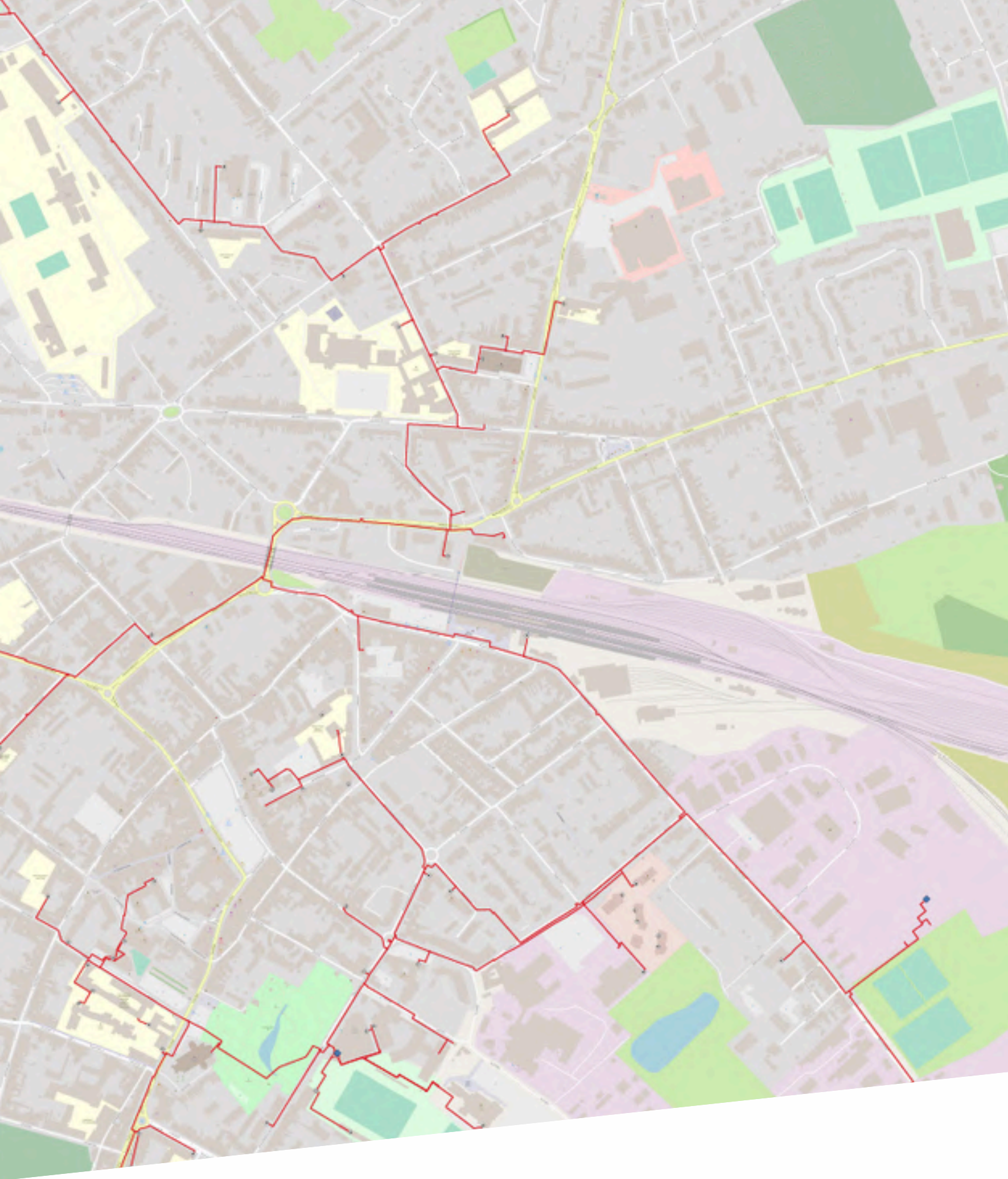
**Thierry Chérel**

Responsable Développement  
du Groupe SEVEN

[thierry.cherel@seven-france.net](mailto:thierry.cherel@seven-france.net)

**UNE QUESTION  
LIÉE AUX  
BORNES GNV ?**





# 7. RÉSEAUX PUBLICS DE CHALEUR URBAINS

Dans le cadre de la compétence "Réseaux publics de chaleur urbains" (RCU), le Territoire d'Énergie Flandre joue un rôle d'intermédiaire et d'accompagnement des communes.

## LES MISSIONS DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE

# 1

### ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DANS LES DÉMARCHES

Accompagnement sur le montage juridique, technique et la rédaction des pièces.

# 2

### RÉALISATION D'ÉTUDES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Ces études permettent de visualiser la faisabilité et la rentabilité d'un RCU.

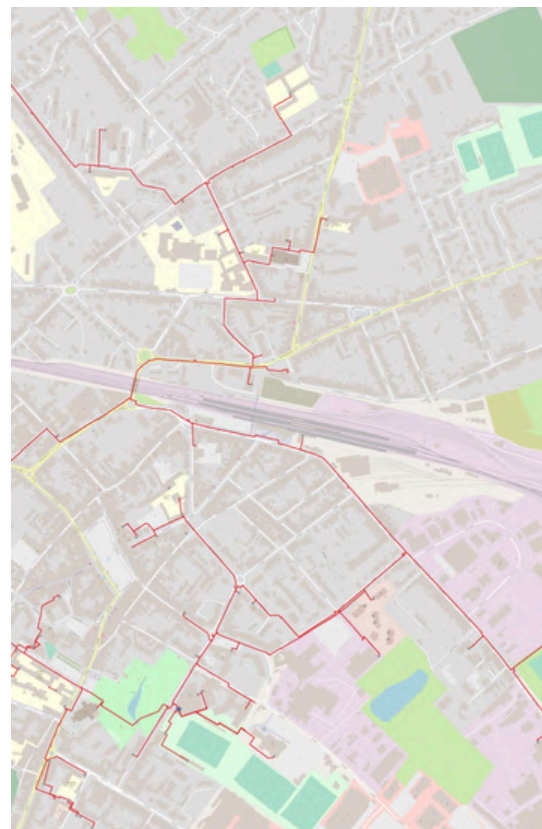
Sont privilégiées dans ces études : les ressources locales (notamment le miscanthus) et la géothermie.

# 3

### RÉCHERCHE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME)

Grâce aux études de faisabilité, le TE Flandre cherche des aides financières.

L'ADEME apporte un soutien financier à la réalisation de groupes de projets ayant recours aux énergies renouvelables thermiques et de récupération, dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT).



## ÉTUDES DE 2024 :

- COMMUNE DE **STEENWERCK** : RENDU FINAL DE L'ÉTUDE EN FÉVRIER 2024.
- COMMUNE D'**HAZEBROUCK** : RENDU FINAL DE L'ÉTUDE RELATIVE AU SCHÉMA DIRECTEUR DU RÉSEAU DE CHALEUR EN JANVIER 2024.
- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS** : LANCEMENT D'UNE ÉTUDE POUR LA RÉALISATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR INTERCOMMUNAL AUX ABORDS DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE SITUÉE À **ESTAIRE**S.

## ÉTUDE DE 2025 :

- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS** : RENDU FINAL DE L'ÉTUDE EN SEPTEMBRE 2025. À **ESTAIRE**S.

CHAUFFERIE CENTRALE DU RÉSEAU DE CHALEUR DE  
LA VILLE D'HAZEBROUCK



DES  
QUESTIONS  
SUR DES  
ÉTUDES POUR  
UN RCU ?

## QUI CONTACTER ?

AU SEIN DU TERRITOIRE  
D'ÉNERGIE FLANDRE :

**Grégoire Kedziora**

Référent RCU

[gkedziora@teflandre.fr](mailto:gkedziora@teflandre.fr)





# 8. HYDROGÈNE

Le Territoire d'Énergie Flandre porte une nouvelle compétence sur le développement de stations hydrogène depuis le 1er janvier 2024.

## QU'EST-CE QU'UNE STATION HYDROGÈNE ?

Une station hydrogène correspond à un nouveau type de station-service afin de faciliter la recharge des nouvelles technologies de mobilité reposant sur la combustion d'hydrogène.

## DEUX TYPES DE STATION HYDROGÈNE

**1**

### STATION DE PRODUCTION

Une station dans laquelle est intégrée un électrolyseur, afin de produire de l'hydrogène sur place.

**2**

### STATION SATELLITE

Une station qui est alimentée par un cadre bouteille ou un tube trailer.

## UNE ALTERNATIVE DE TRANSPORT DURABLE

La combustion de l'hydrogène avec de l'oxygène produit de l'eau, et non du CO<sub>2</sub>. Lorsque l'hydrogène est produit à partir de ressources renouvelables, il permet de fournir une électricité pauvre en CO<sub>2</sub>. Les véhicules électriques hydrogène, équipés d'une pile à combustible hydrogène alimentant un moteur électrique, rejettent alors uniquement de la vapeur d'eau. Ces véhicules se rechargent plus rapidement que les véhicules électriques, et disposent d'une grande autonomie.

## POUR QUELS VÉHICULES ?

Grâce à une pile à combustible et un réservoir dimensionné pour l'usage recherché, tous les véhicules (voitures, camions, deux-roues motorisés, autobus, engins de chantiers, ...) peuvent passer à une motorisation électrique.

## FONCTIONNEMENT D'UNE STATION HYDROGÈNE

L'HYDROGÈNE PEUT ÊTRE PRODUIT SUR PLACE OU ACHEMINÉ DEPUIS UNE SOURCE EXTÉRIEURE

**① SOURCE**

L'HYDROGÈNE EST COMPRIMÉ À UNE PRESSION ÉLEVÉE

**② COMPRESSION**

L'HYDROGÈNE COMPRIMÉ EST STOCKÉ DANS DES RÉSERVOIRS HAUTE PRESSION

**③ STOCKAGE**

L'HYDROGÈNE SUIT UN PROTOCOLE DE DISTRIBUTION : IL EST REFROIDI DANS UN ÉCHANGEUR THERMIQUE, AVANT D'ÊTRE TRANSFÉRÉ DANS LE RÉSERVOIR DU VÉHICULE

**④ DISTRIBUTION**

L'HYDROGÈNE EST STOCKÉ DANS LE RÉSERVOIR JUSQU'À CE QU'IL SOIT CONVERTI EN ÉLECTRICITÉ PAR LA PILE À COMBUSTIBLE

**⑤ RECHARGE**

Actuellement, le Territoire d'Énergie Flandre n'a porté aucun projet lié à l'utilisation de l'hydrogène.

Cependant, le terrain de la station de recharge GNV à Wormhout est en capacité d'accueillir une future station hydrogène avec deux points de fourniture (en fonction de son développement et les besoins dans le secteur du transport).

QUESTIONS  
SUR LA  
COMPÉTENCE  
HYDROGÈNE  
?

## QUI CONTACTER ?

AU SEIN DU TERRITOIRE  
D'ÉNERGIE FLANDRE :

[contact@teflandre.fr](mailto:contact@teflandre.fr)

● PERMANENCE AUX USAGERS ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

● ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE SPORTS EXTERIEURS

● ACHAT GROUPE D'ÉNERGIE

● ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

● ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI



# LES 5 MISSIONS ASSURÉES PAR LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE



# 1. PERMANENCE AUX USAGERS ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Depuis 2008, le Territoire d'Énergie Flandre assure une **mission de service public en lien direct auprès des usagers (particuliers et petits professionnels)**.

Le service de proximité du Territoire d'Énergie Flandre permet de maintenir un **contact humain** et d'accompagner de façon adaptée les personnes avec des difficultés (financières et administratives).

## LES INFORMATIONS DISPONIBLES SONT MULTIPLES :

LES DIVERS FOURNISSEURS  
D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

LA FACTURATION

LA MÉDIATION EN  
CAS DE LITIGE OU  
DE DEMANDE DE  
PLAN DE PAIEMENT

ADÉQUATION DE  
L'ABONNEMENT  
SOUSCRIT PAR  
RAPPORT AUX BESOINS

ÉTUDE TARIFAIRE  
(SOUS OU SUR  
ESTIMATION)

PRÉSENTATION DES  
GESTES SIMPLES SUR LES  
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

PROBLÈME DE PUISSANCE

NÉGOCIATION  
D'ÉTALEMENTS DES  
PAIEMENT AVEC LES  
FOURNISSEURS. DANS  
LE CAS DE DIFFICULTÉS  
SOCIALES

RACCORDEMENT DE  
COMPTEUR (NOUVEAU  
LOGEMENT)

ALERTES ET CONSEILS SUR LES  
DÉMARCHES TÉLÉPHONIQUES ET  
À DOMICILE

PASSAGE D'UN ANCIEN COMPTEUR (EX: COMPTEUR  
ÉLECTROMÉCANIQUE) À UN COMPTEUR LINKY

LES SERVICES DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE SONT À DISPOSITION DES USAGERS DE LA CONCESSION ET DES CCAS DES COMMUNES.

CES PERMANENCES SONT OUVERTES AUX HABITANTS DE FLANDRE POUR TOUS LES PROBLÈMES LIÉS À L'ÉLECTRICITÉ ET AU GAZ NATUREL (FACTURATION, CONSOMMATION, PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, CHÈQUE ÉNERGIE, ...).

### QUI CONTACTER ?

AU SEIN DU TERRITOIRE  
D'ÉNERGIE FLANDRE :



**Nathalie Bosco-  
Raout**

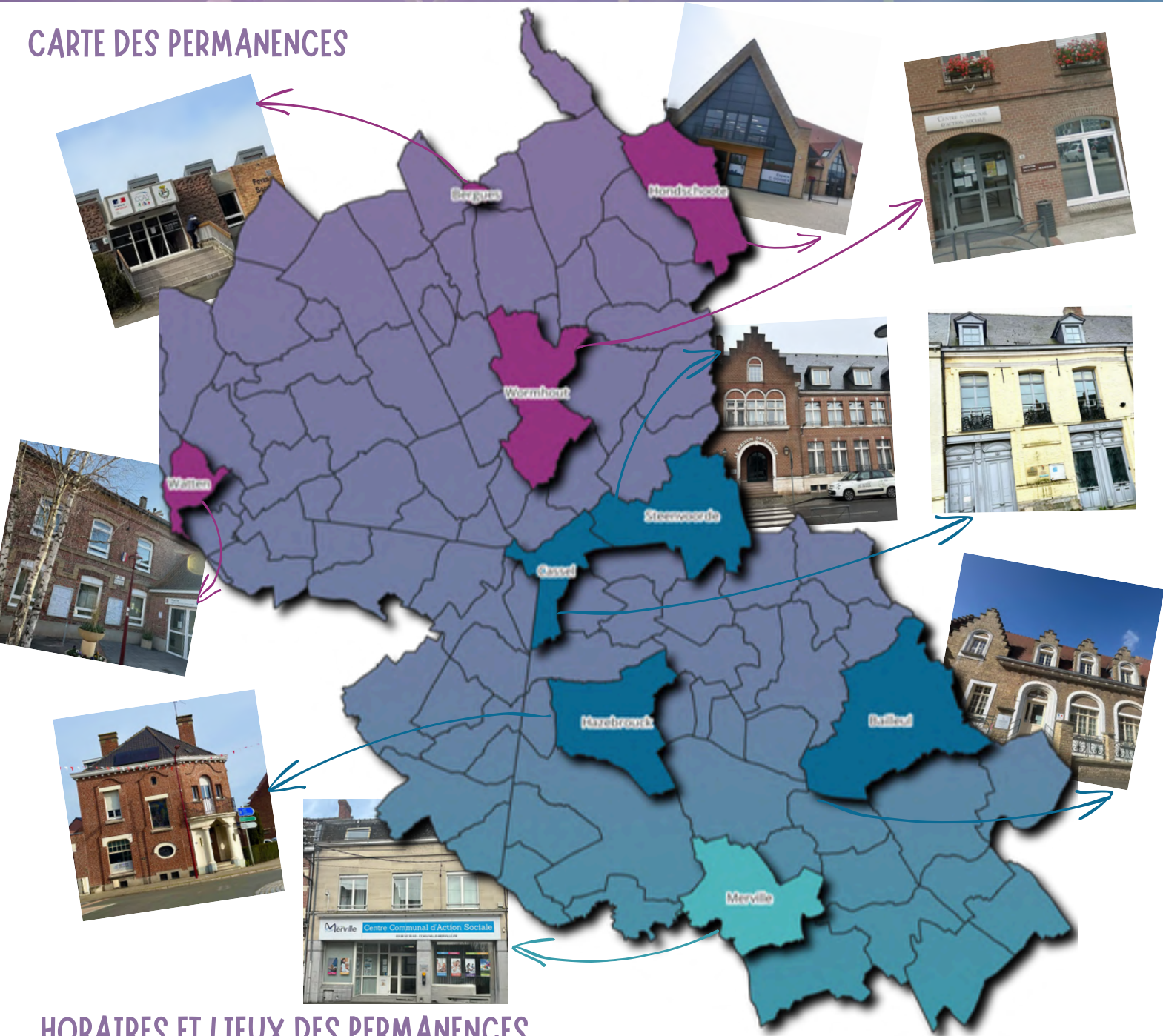
Référente usagers  
et lutte contre la  
précarité  
énergétique

nraout@teflandre.fr

DES QUESTIONS  
SUR LES  
PERMANENCES ?



## CARTE DES PERMANENCES



## HORAIRES ET LIEUX DES PERMANENCES

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
<b>MATIN</b> <b>8h30-11h30</b>	<b>HAZEBROUCK</b> 30 rue Louis Warein	SEMAINE PAIRE		
		BERGUES CCAS	WORMHOUT CCAS	CASSEL Centre social
		SEMAINE IMPAIRE		
		MERVILLE CCAS	WATTEN Mairie	STEENVOORDE Centre social
<b>APRES-MIDI</b> <b>13h30-16h</b>	<b>HAZEBROUCK</b> 30 rue Louis Warein	SEMAINE PAIRE		
		HONDSCHOOTE Espace Gosset		
		SEMAINE IMPAIRE		
		BAILLEUL CCAS		

## LES CHÈQUES ÉNERGIE

### DEPUIS QUAND ?

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2018. LA LOI TRANSITION ÉNERGÉTIQUE A PRÉVU LA MISE EN ŒUVRE DU CHÈQUE ÉNERGIE.

### POUR QUI ?

LE CHÈQUE ÉNERGIE EST UNE AIDE D'ÉTAT À DESTINATION DES MÉNAGES MODESTES ATTRIBUÉ SELON LE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE ET LE FOYER FISCAL.

### QUELLE MODALITÉ D'ENVOI ?

LE CHÈQUE ÉNERGIE EST ENVOYÉ PAR COURRIER ET PAR E-CHÈQUE AUX BÉNÉFICIAIRES.

### QUELLE UTILITÉ ?

LE CHÈQUE ÉNERGIE PERMET DE FINANCER LES FACTURES D'ÉNERGIE (ÉLECTRICITÉ, GAZ, FIOUL, BOIS...).

IL DONNE DROIT À DES PROTECTIONS : RÉDUCTION DE 80% DES FRAIS D'INTERVENTION POUR IMPAYÉ, RELANCES PLUS ESPACÉES ...

### QUEL MONTANT ?

LE CHÈQUE ÉNERGIE VARIE ENTRE 48 EUROS ET 227 EUROS.

En cas de déménagement : la mise en service est gratuite.

En cas d'incident de paiement (retard ou impayé) : réduction sur certains frais facturés par le fournisseur (frais liés à un rejet de paiement et facturation d'une intervention pour réduction de puissance).

Durant la trêve hivernale du 1er novembre N au 31 mars N+1 : le fournisseur ne peut réduire la puissance en cas d'impayé.

**LES CHÈQUES ÉNERGIE 2025 POURRONT ÊTRE UTILISÉS JUSQU'AU 31 MARS 2027 MAIS LES PROTECTIONS ASSOCIÉES AU CHÈQUE NE SERONT VALABLES QUE JUSQU'AU 30 AVRIL 2026 (AVEC EFFET RÉTROACTIF, À COMPTER DU 1ER AVRIL 2025).**

LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE A ÉDITÉ UNE BROCHURE D'INFORMATION AFIN DE CONTRIBUER À L'INFORMATION DES MÉNAGES AYANTS DROIT DU CHÈQUE ÉNERGIE 2025 :

✿ DATES IMPORTANTES SUR LES CHÈQUES ÉNERGIE (DATE DE DEMANDE, ET DE VALIDITÉ), SUR LES CAMPAGNES D'INFORMATION

✿ DESCRIPTION DES FORMES, DES MODALITÉS DES DEMANDES ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES NÉCESSAIRES

#### QUI CONTACTER ?

AU SEIN DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE :



**Nathalie Bosco-Raout**  
Référente  
Précarité  
énergétique

[nraout@teflandre.fr](mailto:nraout@teflandre.fr)

#### QUI CONTACTER ?

AU SEIN D'EDF :

**Michel Mariel**  
Correspondant  
solidarité  
[michel.mariel@edf.fr](mailto:michel.mariel@edf.fr)



DES  
QUESTIONS  
SUR LES  
CHÈQUES  
ÉNERGIE ?

CONSULTEZ LE SITE DÉDIÉ MIS EN PLACE PAR LES POUVOIRS PUBLICS :

[WWW.CHEQUEENERGIE.GOUV.FR](http://WWW.CHEQUEENERGIE.GOUV.FR)



STADE DE BAILLEUL

## 2. ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE SPORTS EXTÉRIEURS

Le Territoire d'Énergie Flandre **assiste les communes dans la rénovation ou la création d'éclairage des terrains de sports extérieurs, à travers la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.**

Dans ce cadre, le TE Flandre entreprend des **travaux de rénovation ou de création pour rendre l'éclairage plus efficace, optimisé et respectueux de la biodiversité**, tout en étant parfaitement adapté aux besoins des usagers.

L'éclairage des terrains de sport est encadré par la norme européenne **EN 12193**, qui définit les niveaux d'éclairement, l'uniformité de la lumière et la limitation de l'éblouissement afin de garantir de bonnes conditions de pratique et de sécurité pour les joueurs et les spectateurs.

## QUI CONTACTER ?

**AU SEIN DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE :**



**Jean-Louis Cadart**

Responsable du Pôle Technique

[jlcadart@teflandre.fr](mailto:jlcadart@teflandre.fr)

**UN PROBLÈME  
OU DES  
QUESTIONS SUR  
L'ÉCLAIRAGE  
DES TERRAINS DE  
SPORT?**

## QUI CONTACTER ?

**AU SEIN DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE :**



**Agnès Hauwen**

Assistante Administrative  
du Pôle Technique

[ahauwen@teflandre.fr](mailto:ahauwen@teflandre.fr)

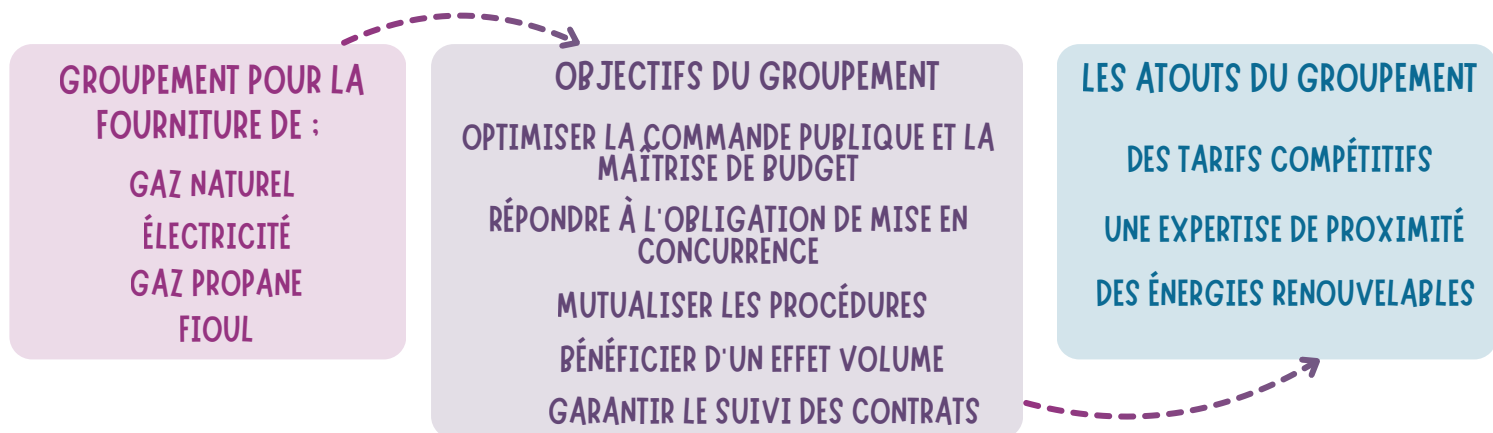




# 3. ACHAT GROUPE D'ÉNERGIE

# LA MISSION : ACHAT GROUPE D'ÉNERGIE

Depuis plusieurs années, le Territoire d'Énergie Flandre propose aux collectivités et établissements publics du territoire, qui le souhaitent, d'adhérer à un groupement de commande pour la fourniture de gaz naturel, d'électricité, de gaz propane et de fioul.



## COMMENT ADHÉRER AU GROUPEMENT ?

Chaque membre adhère au groupement suivant un processus décisionnel conforme à ses propres règles (délibération, décision du conseil d'administration, ...).

En adhérant au groupement, le membre accepte les modalités de la convention constitutive régissant le groupement de commandes.

## QUI PEUT ADHÉRER ?

- L'ensemble des personnes morales de droit public.
- Les établissements privés d'utilité publique, les sociétés publiques locales.

## LE GROUPEMENT EN 2025

- 107 MEMBRES
- 5893 POINTS DE LIVRAISON EN ÉLECTRICITÉ ET 340 POINTS DE LIVRAISON EN GAZ RÉPARTIS SUR LE NORD, LE PAS-DE-CALAIS, LA SOMME ET L'AINES
- ÉLECTRICITÉ :  $\approx 95.148$  GWH/AN
- GAZ :  $\approx 24.473$  GWH/AN

## FICHE CONTACTS DES FOURNISSEURS ATTRIBUTAIRES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2027

### GAZ NATUREL

Gaz de Bordeaux  
 Laura Quesada  
 05.56.79.43.51  
 lquesada@  
 gazdebordeaux.fr

### GAZ PROPANE

Primagaz  
 01.40.90.38.00  
 serviceclients@  
 primagaz.fr

### ÉLECTRICITÉ

Octopus Energy  
 01.87.52.72.05  
 teflandre@octopus.fr

### FIOUL

Etablissement Caron  
 03.21.19.11.00  
 ets.caron@bollore.com

## QUI CONTACTER POUR UNE QUESTION TECHNIQUE ?

AU SEIN DU  
 TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE :



**Grégoire Kedziora**  
 Économiste de flux  
 gkedziora@teflandre.fr

DES QUESTIONS  
 SUR LE  
 GROUPEMENT  
 D'ACHAT  
 D'ÉNERGIE ?

## QUI CONTACTER POUR UNE QUESTION ADMINISTRATIVE ?

AU SEIN DU  
 TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE :

**Isabelle Baude**  
 Assistante Administrative  
 ibaude@teflandre.fr





FLEURBAIX

## 4. ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

## MÉTHANISATION

Les installations de méthanisation offrent une **solution doublement bénéfique** : elles produisent une **énergie renouvelable locale tout en contribuant à la gestion durable des déchets organiques**. Intégrées au sein des exploitations agricoles ou des collectivités, ces installations promeuvent une économie circulaire de proximité.

**Le Territoire d'Énergie Flandre soutient les porteurs de projets en facilitant le dialogue entre les différents acteurs et en fournissant un appui technique.**

En **2025** :

- **10 unités de méthanisation recensées sur le territoire dont :**
  - **4 unités en injection de gaz**
  - **5 unités en cogénération**
  - **1 unité en mix injection + cogénération**
- **Méthanisation en gaz :**
  - **Production totale de 90,7 GWH/an, équivalent à la consommation annuelle en chaleur de 21 070 personnes (soit 9 800 foyers)**



UNITÉ DE MÉTHANISATION LIEVIN A VOLCKERINCKHOVE

QUI CONTACTER ?

AU SEIN DU TERRITOIRE  
D'ÉNERGIE FLANDRE :



**Léa Debru**

Suivi de la  
concession gaz

ldebru@teflandre.fr

DES QUESTIONS  
SUR LA  
MÉTHANISATION?



# CARTE DES UNITÉS DE MÉTHANISATION EN SERVICE AU 1ER MARS 2026



## SOLAIRE

① ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DANS LA  
RÉALISATION D'OMBRIÈRES SOLAIRES ET DANS  
LES PROJETS SOLAIRES EN BÂTIMENTS PUBLICS

## QUELLES ACTIONS DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE?

## ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

**1** Le TE Flandre réalise des études d'opportunité photovoltaïque pour les communes souhaitant installer des panneaux photovoltaïques et monter une opération d'autoconsommation collective (ouverte ou patrimoniale).

## ACCOMPAGNEMENT EN MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE

**2** Depuis 2024, le TE Flandre assure la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'installation d'ombrières solaires sur le territoire :

- Étude,
- Dépôt du permis de construire,
- Marché de travaux,
- Suivi et mise en service.

## ÉTUDES EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

**3** Pour tout projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics, le TE Flandre réalise pour les collectivités du territoire des études en autoconsommation collective (ACC).

→ **Visualiser le potentiel d'autoconsommation** sur la commune et le patrimoine des acteurs publics environnants, pouvant ainsi dimensionner les installations au plus proche des besoins.

→ **Intégrer des sites consommateurs** comme les infrastructures du SIDEN SIAN Noréade (STEP, pompes de relevage) et bornes IRVE afin de valoriser le surplus de production locale, notamment les week-ends et jours fériés.



## PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS : POINTS DE VIGILANCE

**STRUCTURE** : SUR LES BÂTIMENTS EXISTANTS. IL FAUT VEILLER À RÉALISER EN AMONT UNE ÉTUDE DE CAPACITÉ PORTANTE AFIN DE S'ASSURER QUE LA STRUCTURE PEUT SUPPORTER LE POIDS DES PANNEAUX SANS NÉCESSITÉ DE RENFORCEMENT. LE BILAN DE CES ÉTUDES, S'IL N'EST PAS POSITIF DONNE LIEU À DES INDICATIONS TELLES QUE :

- LE RENFORCEMENT NÉCESSAIRE DE LA STRUCTURE POUR SUPPORTER LE POIDS DES PANNEAUX (SANS MODIFICATION DE LA PUISSANCE INSTALLÉE)
- LA RÉPARTITION DU POIDS MAXIMAL POUVANT ÊTRE ACCEPTÉ PAR LA STRUCTURE (MODIFIANT AINSI LA TAILLE DE L'INSTALLATION INITIALE ET DONC SA PUISSANCE)

**ASSURANCE** : L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE DOIT ÊTRE ASSURÉE AUPRÈS D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE.

## ② ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DANS LES PROJETS D'ACC

### POURQUOI METTRE EN PLACE UN PROJET D'ACC ?

**1**

#### UNE ÉLECTRICITÉ VERTE

L'énergie locale produite est issue de sources renouvelables. L'ACC limite les pertes d'énergie liées au transport et à la distribution d'électricité. Les opérations d'ACC reposent donc sur un modèle circulaire.

**2**

#### MINIMISER LES SURPLUS DE PRODUCTION

Par le regroupement de plusieurs sites consommateurs, la capacité d'absorber la totalité de la production d'électricité locale est facilitée.

### L'ACC, C'EST QUOI ?

L'**autoconsommation collective** consiste à produire localement de l'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables (dont le solaire), qui sera ensuite partagée par plusieurs consommateurs d'un territoire.

Cette énergie est donc autoconsommée de façon mutualisée, sur plusieurs sites pouvant appartenir à plusieurs entités publiques différentes, dans un rayon défini à deux km (peut être élargi à 20km en milieu rural).

### L'ASSOCIATION TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE SOLAIRE

En 2023, le Territoire Flandre a créé une association "Territoire d'énergie Flandre Solaire" ayant pour objet de favoriser le développement de l'ACC d'énergie sur le territoire. Elle constitue pour les membres adhérents la personne morale organisatrice (PMO) d'ACC d'énergie.

### ORGANISATION DE L'ASSOCIATION TE FLANDRE SOLAIRE

- 2** REPRÉSENTANTS DU TE FLANDRE
- 2** REPRÉSENTANTS DU SIDEN SIAN ET SES RÉGIES NORÉADE
- 1** REPRÉSENTANT DE CHAQUE COLLECTIVITÉ ADHÉRENTE

### LES MISSIONS DE LA PMO



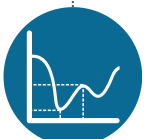
#### Signe

la convention d'autoconsommation collective avec ENEDIS et tout autre document contractuel



#### Choisit / Transmet

les clés de répartition à ENEDIS (dans le cas de clé dynamique personnalisée)



#### Reçoit

chaque mois les données énergétiques de la part d'ENEDIS



#### Communique

les entrées et sorties des participants de l'association

### QUI PEUT ADHÉRER À LA PMO ?

- LES PORTEURS PUBLICS DE PROJETS SOLAIRES SOUHAITANT REVENDRE LEUR ÉLECTRICITÉ EN ACC.
- LES COLLECTIVITÉS AYANT DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES CONSOMMATRICES DANS LE PÉRIMÈTRE DES 2 KM (OU PLUS SI DÉROGATION) D'UNE INSTALLATION SOLAIRE PARTICIPANT À L'OPÉRATION.

### COMMENT ADHÉRER À LA PMO ?

→ PAR UNE DÉLIBÉRATION.

### QUEL INTÉRÊT DE DISPOSER D'UNE PMO ?

AVEC SA PMO, LE TE FLANDRE PEUT ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS QUI SOUHAITENT DÉVELOPPER UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE EN ACC. ELLE RASSEMBLE ET LIE ENTRE EUX L'ENSEMBLE DES PRODUCTEURS ET DES CONSOMMATEURS D'UNE OPÉRATION D'ACC. LES COLLECTIVITÉS N'ONT PAS BESOIN DE CRÉER UNE PMO DÉDIÉE À CHAQUE PROJET. IL LEUR SUFFIT D'ADHÉRER GRATUITEMENT À L'ASSOCIATION TE FLANDRE SOLAIRE.



## LA PREMIÈRE OMBRIÈRE SOLAIRE EN ACC EN FLANDRE À FLEURBAIX

CETTE OMBRIÈRE COUVRE 9 PLACES DE STATIONNEMENT. ET VISE À :

- CONSOMMER DE L'ÉLECTRICITÉ VERTE PRODUITE LOCALEMENT
- SOUTENIR UNE INITIATIVE DU TERRITOIRE
- PARTICIPER COLLECTIVEMENT À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

QUI CONTACTER POUR  
LES PROJETS D'ACC ?  
AU SEIN DU TERRITOIRE  
D'ÉNERGIE FLANDRE :



**Léa Debru**  
Référente  
études solaires

ldebru@teflandre.fr

UN PROBLÈME  
LIÉ AUX PROJETS  
SOLAIRES ? UNE  
QUESTION SUR  
DES PROJETS  
D'ACC?

QUI CONTACTER POUR LE  
TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE  
SOLAIRE (PMO) ?

**Agnès Decool**  
Suivi PMO  
solaire

adecool@teflandre.fr



**FLEURBAIX**





ÉGLISE DE SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL

## 5. ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI

## LES PROGRAMMES ACTEE

### 1

#### DIAGNOSTICS DES BÂTIMENTS PUBLICS À RÉNOVER PAR L'INTERMÉDIAIRE DU PROGRAMME ACTEE

Le Territoire d'Énergie Flandre est lauréat des appels à projet ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), visant notamment à diagnostiquer énergétiquement les bâtiments publics du territoire.

Le Territoire d'Énergie Flandre en partenariat avec le SE 60 et le TE 80 est lauréat de l'appel à projet ACTEE 2 (Sequoia 1, Sequoia 3, Peuplier et SCHEM'ACTE).

#### OBJECTIFS

→ FAVORISER UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE ET PERFORMANTE

→ UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR POUR LES BÂTIMENTS ÉDUCATIFS DES 3 TERRITOIRES : ÉCOLES, ÉCOLES DE MUSIQUES, RESTAURANTS SCOLAIRES, CRÈCHES

L'ÉCOLE EMILE COORNAERT À HONDSCHOOTE RENOVÉE AVEC ACTEE



Le Territoire d'Énergie Flandre en partenariat avec le SE 60, TE 80, le SIDEC TE Cambrésis et le SIDEN SIAN NOREADE est lauréat des appels à projets ACTEE+ Chêne saison 1, 2, 3 et 4.

Le programme soutient également financièrement les frais de maîtrise d'œuvre ainsi que le recrutement d'économistes de flux.

#### OBJECTIFS

→ FAVORISER UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE ET PERFORMANTE

→ UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX PAR LE BIAIS D'AUDITS PRÉCIS ET COMPLETS

Grâce au programme ACTEE + Chêne saison 1,2,3 et 4 avec l'action du TE Flandre ce sont: **38 audits** pour 18 communes du territoire, **2 études d'abandon du fioul** pour une commune du territoire.

PÔLE JEUNESSE À LOOBERGHE. PROJET ACCOMPAGNÉ PAR LE TE FLANDRE VIA ACTEE



## 2

### DES ATELIERS DE SENSIBILISATION AUX ÉCOGESTES POUR LES ENFANTS



SAINTE-MARIE-CAPPEL

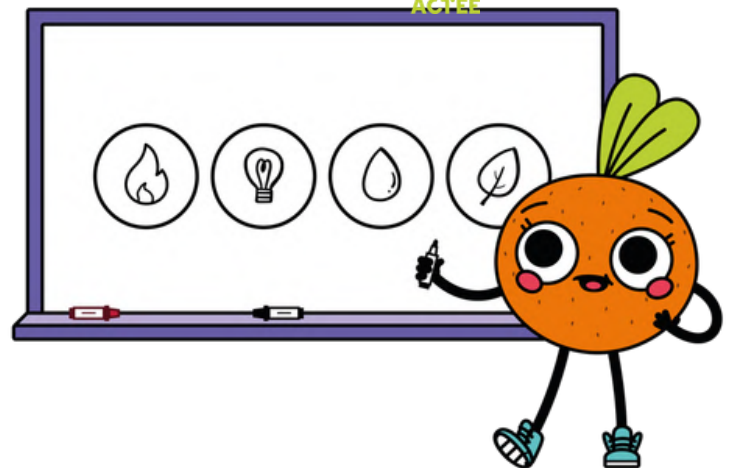
Le programme "ECOPOUSSE" est un programme national qui vise à promouvoir la transition écologique. Le dispositif consiste, à travers 3 ateliers par classe par an, à sensibiliser les enfants aux problématiques de la transition énergétique. Ces ateliers pédagogiques sont animés par un intervenant spécialisé offrant une approche ludique et éducative aux élèves en classe élémentaire et maternelle pour découvrir, entre autres, les écoGESTES.

Après le succès de la première saison en 2025, le Territoire d'Énergie Flandre et GRDF ont décidé de poursuivre leurs engagements en faveur de la sensibilisation des jeunes générations à la transition énergétique.

**En 2025, le Territoire d'Énergie Flandre a signé une convention avec GRDF pour financer et soutenir le programme ECOPOUSSE.**

**Au cours de l'année scolaire 2024 / 2025 : 131 classes ont bénéficié de l'action (soit, 3 ateliers de sensibilisation aux écoGESTES par classe en Flandre).**

**ECOPOUSSE**  
PAR ACTEE



MÉTEREN



**QUI CONTACTER ?**

**AU SEIN DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE :**



**Grégoire Kedziora**  
Réfèrent technique  
ACTEE

[gkedziora@teflandre.fr](mailto:gkedziora@teflandre.fr)

**RETROUVEZ D'AVANTAGE D'INFORMATIONS SUR LES ATELIERS ECOPOUSSE**

**DES QUESTIONS SUR LES PROGRAMMES ACTEE ?**

**CONTACTEZ :**  
[actee@teflandre.fr](mailto:actee@teflandre.fr)



## VALORISATION DES CEE

Le Territoire d'Énergie Flandre agit en tant que mandataire pour les collectivités, les accompagnant dans l'identification d'opportunités d'amélioration de l'efficacité énergétique, notamment pour la valorisation de leurs projets de rénovation énergétique de bâtiments, de travaux d'éclairage public et de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

### COMMENT CALCULE-T-ON LES ÉCONOMIES RÉALISÉES ?

Les certificats sont calculés en kwh cumac (cumulés actualisés), c'est à dire en quantité d'énergie économisée sur la durée de vie de l'équipement installé (changement de chaudière, travaux d'isolation, remplacement des sources d'éclairage public...). Leur valeur financière fait l'objet d'une cotation en bourse ou bien d'accords conventionnels. L'ensemble est un dispositif complexe et normé où la marge de négociation d'un acteur isolé est faible.

**LE DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE) EST UN OUTIL MIS EN PLACE PAR LES POUVOIRS PUBLICS POUR ENCOURAGER LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE. EN PRATIQUE, LES TRAVAUX VISANT À ÉCONOMISER DE L'ÉNERGIE GÈNÈRENT UN CERTAIN VOLUME DE CEE, QUI PEUVENT ENSUITE ÊTRE REVENDUS À DES ACTEURS SOUMIS À DES OBLIGATIONS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE.**

ÉCOLE DE BAVINCHOVE, RÉNOVATION AYANT BÉNÉFICIÉ DES CEE



QUI CONTACTER ?

AU SEIN DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE :

**Agnès Decool**

Référente CEE  
bâtiments



[adecool@teflandre.fr](mailto:adecool@teflandre.fr)

DES QUESTIONS  
SUR LA  
VALORISATION  
DES CEE ?

● NOUVEAU STATUT DE L'ÉLU(E) LOCAL(E)

● ORGANISATION DES INSTANCES  
SYNDICALES

● PARTENAIRES DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE  
FLANDRE



# ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE



# NOUVEAU STATUT DE L'ÉLU(E) LOCAL(E)

LA LOI DU 22 DÉCEMBRE 2025, PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU(E) LOCAL(E) DANS LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, PRÉCISE LES DROITS ET LES DEVOIRS DES ÉLUS. LES GARANTIES ET PROTECTIONS ATTACHÉES À LEURS FONCTIONS, ET LES MESURES VISANT À FACILITER LEUR RETOUR À LA VIE PROFESSIONNELLE À L'ISSUE DE LEUR MANDAT.

DIFFÉRENTES MESURES SONT PRÉVUES PAR CETTE LOI, S'ARTICULANT AUTOUR DE TROIS PÉRIODES :

## AVANT LE MANDAT

AUGMENTATION DU CONGÉ ÉLECTIF PASSANT DE 10 À 20 JOURS POUR LES SALARIÉ(E)S CANDIDAT(E)S AUX ÉLECTIONS LOCALES

FACILITATION DE L'ACCÈS AUX FONCTIONS LOCALES D'ÉLU(E)S ÉTUDIANT(E)S OU D'ÉLU(E)S EN SITUATION DE HANDICAP

AMÉLIORATION DE L'INFORMATION DES CANDIDAT(E)S AUX ÉLECTIONS LOCALES PAR UNE OFFRE GRATUITE DÉMATÉRIALISÉE DE MODULES D'INFORMATIONS SUR LES MANDATS LOCAUX

## APRÈS LE MANDAT

ALLOCATION DIFFÉRENTIELLE DE FIN DE MANDAT ÉLARGIE, AUGMENTÉE ET ALLONGÉE À 2 ANS

CRÉATION D'UN CONTRAT DE SÉCURISATION DE L'ENGAGEMENT AVEC UN ACCOMPAGNEMENT POUR LE RETOUR À L'EMPLOI DES ÉLU(E)S LOCAUX(LES)

BONIFICATION D'UN TRIMESTRE DE RETRAITE PAR MANDAT COMPLET (LIMITE DE 3 TRIMESTRES)

## PENDANT LE MANDAT

INSTAURATION D'UN STATUT DE L'ÉLU(E) ÉTUDIANT(E)

FACILITATION DES CONDITIONS D'EXERCICE DES ÉLU(E)S LOCAUX(LES) HANDICAPÉ(E)S

CRÉATION D'UN LABEL "EMPLOYEUR PARTENAIRE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE"

ÉLARGISSEMENT DU REMBOURSEMENT DE CERTAINS FRAIS (TRANSPORT, REPRÉSENTATION)

CONGÉ DE FORMATION PORTÉ À 24 JOURS PAR MANDAT

REVALORISATION DU MONTANT MAXIMAL DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES MAIRES ET DE LEURS ADJOINTS DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 20 000 HABITANTS

RECOURS ÉLARGI À LA VISIOCONFÉRENCE POUR LES RÉUNIONS

RECOURS AUX AUTORISATIONS D'ABSENCE FACILITÉ ET ÉTENDU

OCTROI AUTOMATIQUE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE POUR LES ÉLU(E)S LOCAUX(LES) VICTIMES DE VIOLENCES, MENACES OU D'OUTRAGES

ASSOUPLISSEMENT DES CONDITIONS DE POURSUITE DU MANDAT DURANT UN CONGÉ MALADIE OU CONGÉ MATERNITÉ

SUPPRESSION DE LA PRISE EN COMPTE DU CONFLIT D'INTÉRÊT PUBLIC-PUBLIC EN DROIT PÉNAL ET CLARIFICATION DES RÈGLES DE DÉPORT

ÉLARGISSEMENT DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE GARDE D'ENFANT OU D'ASSISTANCE AUX PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

### OBJECTIFS DE CETTE LOI

- RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MANDATS LOCAUX
- SUSCITER L'ENGAGEMENT LOCAL
- FACILITER LE QUOTIDIEN DES ÉLU(E)S LOCAUX(LES) ET LA CONCILIATION AVEC LA VIE PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE
- AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX
- ACCOMPAGNER LES ÉLU(E)S AU MOMENT DE LA SORTIE DE LEUR MANDAT

## FRAIS DE DÉPLACEMENT

## ARTICLE L2123-18-1 DU CGCT

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL BÉNÉFICIENT DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT ET DE SÉJOUR QU'ILS ONT ENGAGÉS POUR SE RENDRE À DES RÉUNIONS DANS DES INSTANCES OU ORGANISMES OÙ ILS REPRÉSENTENT LEUR COMMUNE EN QUALITÉS. LORSQUE LA RÉUNION A LIEU HORS DU TERRITOIRE DE CELLE-CI.

LORSQU'ILS SONT RÉGULIÈREMENT INSCRITS DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SITUÉ HORS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE. LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL BÉNÉFICIENT, SELON DES MODALITÉS DÉFINIES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ENGAGÉS POUR SE RENDRE AUX SÉANCES ET RÉUNIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 2123-1.

LORSQU'ILS SONT EN SITUATION DE HANDICAP, ILS PEUVENT ÉGALEMENT BÉNÉFICIER DU REMBOURSEMENT DES FRAIS SPÉCIFIQUES DE DÉPLACEMENT, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDE TECHNIQUE QU'ILS ONT ENGAGÉS POUR LES SITUATIONS VISÉES À L'ALINÉA PRÉCÉDENT, AINSI QUE POUR PRENDRE PART AUX SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ET AUX RÉUNIONS DES COMMISSIONS ET DES INSTANCES DONT ILS FONT PARTIE ÈS QUALITÉS QUI ONT LIEU SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

CES DISPOSITIONS S'APPLIQUENT AUX MEMBRES DE LA DÉLÉGATION SPÉCIALE MENTIONNÉE À L'ARTICLE L. 2121-35.

LES MODALITÉS D'APPLICATION DU PRÉSENT ARTICLE SONT FIXÉES PAR DÉCRET EN CONSEIL D'ÉTAT.

## SÉANCES ET RÉUNIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 2123-1

- SÉANCES PLÉNIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL
- RÉUNIONS DE COMMISSIONS DONT IL / ELLE EST MEMBRE
- RÉUNIONS DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES ET DES BUREAUX DES ORGANISMES OÙ IL/ELLE A ÉTÉ DÉSIGNÉ(E) POUR REPRÉSENTER SA COMMUNE
- ...

## QUI CONTACTER ?

AU SEIN DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE :



**Laura Durieux Blau**  
Assistante Administrative du Pôle Ressources  
lblau@teflandre.fr

DES QUESTIONS SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT?





# ORGANISATION DES INSTANCES SYNDICALES

À LA SUITE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES, LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE VA PROCÉDER AU RENOUVELLEMENT DE SES INSTANCES.

## LES DÉLÉGUÉ(E)S

CHAQUE COMMUNE DISPOSE DE :

- 2** DÉLÉGUÉ(E)S TITULAIRES
- 2** DÉLÉGUÉ(E)S SUPPLÉANT(E)S

DANS LA PRATIQUE, LE (LA) MAIRE SORTANT INSCRIRA À L'ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL, LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉ(E)S. À DÉFAUT, LE (LA) MAIRE ET LE (LA) PREMIER(ÈRE) ADJOINT(E) REPRÉSENTERONT LA COMMUNE AU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE.

AUCUNE RÈGLE DE PARITÉ N'EST IMPOSÉE POUR LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉ(E)S. NEANMOINS, LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCEDEANTES ET RÉGIE (FNCCR) ENCOURAGE À LA PARITÉ DANS LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉ(E)S.

Les communes ont jusqu'au 18 avril 2026 (date limite) pour transmettre les noms et les coordonnées des délégué(e)s désigné(e)s pour siéger au Territoire d'Énergie Flandre.

## QUI PEUT ÊTRE DÉLÉGUÉ(E) SYNDICAL(E) ?

Un membre du conseil municipal

Le (La) délégué(e) est un(e) élu(e) local(e) (Maire, adjoint(e), conseiller(ère) municipal(e)) représentant sa commune au sein du Comité syndical de Territoire d'Énergie Flandre.

Les conditions d'éligibilité, les inéligibilités et les incompatibilités applicables aux délégués des communes sont celles prévues pour les élections au conseil municipal par les articles L. 44 à L. 45-1, L. 228 à L. 237-1 et L. 239 du code électoral.

Conformément à l'article L. 5211-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les agents employés par le syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement.

L'incompatibilité n'interdit pas de se présenter candidat à une élection, mais s'oppose en revanche à la conservation des mandats et fonctions incompatibles une fois l'élection acquise.

## LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ(E)

Le Comité syndical décide des grandes orientations du Territoire d'Énergie Flandre. Le (La) délégué(e) sera donc l'acteur(trice) **des orientations du syndicat** portant sur **les enjeux liés à la concession des réseaux électriques et des réseaux de gaz du territoire, à la transition énergétique et à la lutte contre les dérèglements climatiques** :



## LES MISSIONS DU DÉLÉGUÉ(E)

POUR LE  territoire d'énergie  
FLANDRE



POUR SA COMMUNE

REPRÉSENTER LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE DANS SA COLLECTIVITÉ ET ÊTRE FORCE DE PROPOSITIONS.

PARTICIPER ACTIVEMENT AUX RÉUNIONS DU COMITÉ SYNDICAL, ET À LA VIE DU SYNDICAT EN PRENANT PART AUX DÉCISIONS ET AUX VOTES. EN CAS D'EMPÊCHEMENT, LE (LA) DÉLÉGUÉ(E) TITULAIRE PEUT SE FAIRE REMPLACER PAR LE (LA) DÉLÉGUÉ(E) SUPPLÉANT(E).

AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

S'ENGAGER DANS L'ÉLABORATION DES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE AFIN QUE LE SYNDICAT RÉPONDE AUX BESOINS DE SA COLLECTIVITÉ.

FORMER ET S'INFORMER POUR COMPRENDRE LES ENJÊUX DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE.

CONTRIBUER AU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE COMME OUTIL DE MUTUALISATION ET DE SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE EN FAVORISANT LA COHÉSION TERRITORIALE ET L'ÉQUITÉ.

REPRÉSENTER SA COLLECTIVITÉ AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL.

PORTER À CONNAISSANCE LES INFORMATIONS DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE AUPRÈS DU CONSEIL MUNICIPAL.

ÊTRE L'INTERFACE ENTRE LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE, SON CONSEIL MUNICIPAL ET LES HABITANT(E)S DE SON TERRITOIRE. CHAQUE COLLECTIVITÉ PEUT AINSI SE FAIRE ENTENDRE VIA SON DÉLÉGUÉ(E).

PRÉSENTER LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT CHAQUE ANNÉE EN RÉUNION DE CONSEIL.

AGIR DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE LA COLLECTIVITÉ, ET NON EN SON INTÉRÊT PROPRE, NI CELUI DE SON EMPLOYEUR.

SUIVRE LES TRAVAUX DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE SUR SON TERRITOIRE.



ÊTRE DÉLÉGUÉ(E) À TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE, C'EST UNE RESPONSABILITÉ DEMANDANT IMPLICATION ET DISPONIBILITÉ TOUT AU LONG DES 6 ANNÉES DU MANDAT, NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT.



## LES INSTANCES SYNDICALES

### LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical est constitué de **196 délégué(e)s**, représentant les 98 communes. Le Comité syndical est **une assemblée délibérante** réunissant tous les délégué(e)s ou à défaut leurs suppléant(e)s. Il se réunit pour délibérer sur **les grands projets du syndicat et voter le budget**.

- **Se réunit au moins 1 fois par trimestre**

La convocation au Comité syndical se fait par voie dématérialisée de droit (Art L2121-10 du CGCT) sauf si l'élu s'y oppose expressément par écrit.

L'ensemble des Conseillers municipaux des 98 communes seront également destinataires par voie dématérialisée, des copies des convocations aux Comités, et notes y afférentes (Art L5211-40-2 du CGCT).



### LE OU LA PRÉSIDENT(E)

- Le ou la Président(e) est **élu(e) par le Comité**, parmi ses membres.
- Il ou elle exerce le **pouvoir exécutif**, prépare et exécute les délibérations du Comité, ordonne et prescrit les dépenses.
- Il ou elle est le (la) chef(fe) de **l'administration** du syndicat.

### LE BUREAU

- Le **Bureau** est composé du (de la) **Président(e)**, **des Vice-Président(e)s** et de membres élus par le Comité (en son sein).
- Il a la délégation pour définir les orientations du Syndicat et traite des affaires courantes du Territoire d'Énergie Flandre.

### LE COMITÉ D'INSTALLATION

Il se déroulera le vendredi **24 avril 2026 à Hazebrouck à 17h30 (à Espace Flandre)**, les délégué(e)s titulaires voteront pour élire le (la) Président(e) et les Vice-président(e)s, ainsi que les membres du Bureau syndical, par vote électronique.

- **Se réunit 1 fois par mois en moyenne**

### LE QUORUM

LES COMITÉS SYNDICAUX NÉCESSITENT LA PRÉSENCE DE PLUS DE LA MOITIÉ DES DÉLÉGUÉ(E)S POUR DÉLIBÉRER. C'EST-À-DIRE LE QUORUM. LE QUORUM DOIT ÊTRE ATTEINT EN DÉBUT ET TOUT AU LONG DE LA SÉANCE .

DANS LE CALCUL DU QUORUM, LES POUVOIRS NE SONT PAS COMPTABILISÉS.

SI LE QUORUM N'EST PAS ATTEINT, LES DÉLÉGUÉ(E)S SERONT RECONVOQUÉ(E)S À UNE SECONDE RÉUNION DANS LES 5 JOURS FRANCS SUIVANTS. LE QUORUM NE SERA PLUS EXIGÉ LORS DE CETTE SECONDE RÉUNION.

### LE POUVOIR

UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE QUI NE PEUT PAS ASSISTER À UNE SÉANCE EST REPRÉSENTÉ PAR UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE SA COMMUNE (LE TITULAIRE N'A PAS BESOIN DE LUI REMETTRE UN POUVOIR).

SI AUCUN DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE NE PEUT ÊTRE PRÉSENT, LE DÉLÉGUÉ TITULAIRE DONNE SON POUVOIR ÉCRIT À UN AUTRE DÉLÉGUÉ DE SON CHOIX (ET ÉLU D'UNE COMMUNE ADHÉRENTE AU SYNDICAT).

ATTENTION : UN(E) MÊME DÉLÉGUÉ(E) NE PEUT ÊTRE PORTEUR QUE D'UN SEUL POUVOIR.

## LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES ET LES ENTENTES

En complément des commissions obligatoires, prévues par le Code général des collectivités territoriales, le Territoire d'Énergie Flandre a conclu différentes ententes. Les membres de ces Commissions et conférences d'Ententes sont élus par l'assemblée délibérante, le jour du Comité d'installation.

### LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

#### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**Missions** : Chargée d'examiner les candidatures et les offres, et d'attribuer le marché.

**Composition** : Élection de 5 titulaires et 5 suppléant(e)s du TE Flandre.

#### COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

**Missions** : Chargée de l'analyse des offres et de la sélection des délégataires pour les services publics.

**Composition** : Commission présidée par le (la) Président(e) du TE Flandre ou son (sa) représentant(e), est composée de 5 titulaires et 5 suppléant(e)s.

#### COMMISSION PARITAIRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**Missions** : Chargée de coordonner l'action de ses membres et leurs stratégies d'investissement dans le domaine de l'énergie, et de faciliter l'échange.

**Composition** : Élection de 3 représentant(e)s du TE Flandre. Chaque intercommunalité désignera 1 représentant(e).

#### COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

**Missions** : Ayant pour rôle de faciliter "la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics", elle est investie d'une mission de contrôle et de consultation.

**Composition** :

- des représentants d'associations locales.
- des membres du TE Flandre.

## LES ENTENTES

#### ENTENTES ÉCLAIRAGE PUBLIC

Avec les intercommunalités afin de gérer l'éclairage public en zones d'activités, aires de covoiturage, pôles gares.

#### ENTENTE NUMÉRIQUE

Avec les intercommunalités afin de favoriser le déploiement de la fibre numérique.

Désignation de 3 représentant(e)s du TE Flandre pour siéger à la conférence de l'Entente. Chacune des intercommunalités désignera respectivement 3 représentant(e)s.

#### ENTENTES IRVE

Une Entente avec Cœur de Flandre Agglo et une autre avec la CCHF afin de favoriser le déploiement de bornes IRVE. Une convention initiale d'entente a été signée avec chaque intercommunalité. Pour chaque projet supplémentaire, non inscrit dans la convention, un avenant est réalisé.



STATION BIO GNV DE WORMHOUT

# PARTENAIRES DU TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE



RÉUNION DE L'ASSOCIATION  
TE FLANDRE SOLAIRE

## L'ASSOCIATION TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE SOLAIRE



CETTE ASSOCIATION VISE À FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE D'ÉNERGIE SUR LE TERRITOIRE DE LA FLANDRE.

ELLE CONSTITUE POUR SES MEMBRES ADHÉRENTS LA PMO D'OPÉRATIONS D'ACC.

MEMBRES FONDATEURS : TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE, SIDEN-SIAN NOREADE, LA COMMUNE DE NEUF-BERQUIN.

STRUCTURES ADHÉRENTES (AU 01/04/2026): BAVINCHOVE, BERTHEN, BLARINGHEM, BOESCHEPE, COEUR DE FLANDRE AGGLO, CCFL, CROCHTE, FLEURBAIX, HAZEBROUCK, HOYMILLE, LA GORGUE, LE DOULIEU, MERRIS, NIEURLET, SPL DESTINATION CŒUR DE FLANDRE, VIEUX-BERQUIN, WORMHOUT.

## FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET REGIES



LA FNCCR EST UNE ASSOCIATION DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SPÉCIALISÉES DANS LES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN RÉSEAU. LE TE FLANDRE EN EST MEMBRE AU TITRE DE SES COMPÉTENCES D'ÉNERGIE

## LES PARTENAIRES DU territoire d'énergie FLANDRE



### ENTENTE TERRITOIRE D'ÉNERGIE HAUTS-DE-FRANCE

UNE ENTENTE RÉGIONALE DE 7 SYNDICATS D'ÉNERGIE DES HAUTS-DE-FRANCE MENANT DES ACTIONS CONJOINTES ET CONCERTÉES :

USEDA (AISNE), TE CAMBRÉSIS, TE FLANDRE, FDE 62, SE 60, SEZÉO (EST DE L'OISE), TE SOMME.

ELLE VISE À DÉVELOPPER DES OPÉRATIONS EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

## AGUR AGENCE D'URBANISME FLANDRE-DUNKERQUE

L'AGUR EST UNE AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT JOUANT UN RÔLE DANS LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE. ELLE CONTRIBUE À L'OBSERVATION PROSPECTIVE, INTERVIENT DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

ELLE FOURNIT DES CONSEILS, RÉDIGE DES DOCUMENTS D'URBANISME. C'EST UN PARTENAIRE D'INGÉNIERIE TERRITORIALE.



**Pôlénergie**  
Entreprises et territoires  
des Hauts-de-France

**PÔLÉNERGIE**

AGISSANT EN TANT QUE CATALYSEUR DE PRATIQUES VERTUEUSES ET ÉCONOMIQUEMENT VIABLES, PÔLÉNERGIE ACCOMPAGNE LES FILIÈRES ÉNERGÉTIQUES, LES PRODUCTEURS, LES GESTIONNAIRES D'INFRASTRUCTURES ET LES USAGERS, PUBLICS OU PRIVÉS.

POUR LES PROJETS DE DÉCARBONATION DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE, PÔLÉNERGIE REPRÉSENTE UN ACTEUR CLÉ, DANS LA RECHERCHE DE PARTENAIRES STRATÉGIQUES, DE FINANCEMENTS ET DE SUBVENTIONS.



RÉUNION ENTENTE TERRITOIRE D'ÉNERGIE  
HAUTS DE FRANCE À WORMHOUT



## SEM ÉNERGIES HAUTS-DE-FRANCE

LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ÉNERGIES HAUTS-DE-FRANCE ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN HAUTS-DE-FRANCE.

ELLE PROPOSE :

- D'ÊTRE UN ACTIONNAIRE DE LONG TERME AU SEIN DES SOCIÉTÉS DE PROJET PAR UN APPORT EN FONDS PROPRES.
- D'ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS PAR DE L'EXPERTISE TECHNIQUE, FINANCIÈRE ET JURIDIQUE.

MONTANT DU CAPITAL SOCIAL RÉPARTI ENTRE 10 ACTIONNAIRES PUBLICS (DONT LE TE FLANDRE) ET 8 ACTIONNAIRES PRIVÉS POUR UN MONTANT DE 26,7 MILLIONS D'EUROS.

LES SOCIÉTÉS  
DONT LE



## SOCIÉTÉ BIO GNV WORMHOUT

- LA SOCIÉTÉ BIO GNV A POUR OBJET LE FINANCEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE STATION DE DISTRIBUTION ET DE PRODUCTION MULTI-ÉNERGIES À WORMHOUT.
- PARTICIPATION DU TE FLANDRE EN DEUX TEMPS EN 2025 :
  1. AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ BIO GNV DE WORMHOUT, À HAUTEUR DE 12 000 €
  2. EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉS À CETTE SOCIÉTÉ À HAUTEUR DE 50 000 €

● TROMBINOSCOPE DE L'ÉQUIPE

● LES OUTILS ET MOYENS MIS À  
DISPOSITION DES DÉLÉGUÉ(E)S

● L'ASTREINTE DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE  
FLANDRE



# RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS



# TROMBINOSCOPE DE L'ÉQUIPE



**BAUDE Isabelle**  
Assistante Administrative  
Pôle Administration Générale  
Concessions et Usagers

**MISSIONS :**  
Administration générale / suivi administratif de l'achat groupe d'énergie / référent assurances

✉ [IBAUDE@TEFLANDRE.FR](mailto:IBAUDE@TEFLANDRE.FR)



**BEAUVARLET Emilie**  
Directrice Adjointe / Suivi ACTEE  
Pôle Ressources

**MISSIONS :**  
Dossiers de subventions / TVA/FCTVA, RH / CEE EP et IRVE / fibre numérique / DPO

✉ [EBEAUVARLET@TEFLANDRE.FR](mailto:EBEAUVARLET@TEFLANDRE.FR)



**BLAU DURIEUX Laura**  
Assistante Administrative  
Pôle Ressources

**MISSIONS :**  
Accueil physique et téléphonique / secrétariat de direction / Suivi des dossiers Fibre numérique / telecom et ROPD

✉ [LBLAU@TEFLANDRE.FR](mailto:LBLAU@TEFLANDRE.FR)  
✉ [FIBRE@TEFLANDRE.FR](mailto:FIBRE@TEFLANDRE.FR)



**CLEENWERCK Amélie**  
Assistante  
Pôle Ressources

**MISSIONS :**  
Suivi de l'inventaire et des biens concédés / renfort administration générale et finances

✉ [ACLEENWERCK@TEFLANDRE.FR](mailto:ACLEENWERCK@TEFLANDRE.FR)



**CADART Jean-Louis**  
Responsable  
Pôle Technique

**MISSIONS :**  
Travaux effacement et enfouissement réseaux – Procédure ENEDIS - Travaux éclairage public et sportif / Bornes IRVE / Astreinte EP/IRVE / suivi concession électricité

✉ [JLCADART@TEFLANDRE.FR](mailto:JLCADART@TEFLANDRE.FR)



**BOSCO-RAOUT Nathalie**  
Précarité Énergétique  
Pôle Administration Générale  
Concessions et Usagers

**MISSIONS :**  
Lutte contre la précarité / service de proximité aux usagers des concessions / référent dispositif signalment

✉ [NRAOUT@TEFLANDRE.FR](mailto:NRAOUT@TEFLANDRE.FR)




**DASSONVILLE Pierre**  
Technicien réseaux secs  
Pôle Technique

**MISSIONS :**  
Travaux neufs éclairage public et sportif / Travaux Article 8 / DT/DICT / Astreinte EP/IRVE / référent véhicules

*Prise de poste au 1er juin 2026*

✉ [PDASSONVILLE@TEFLANDRE.FR](mailto:PDASSONVILLE@TEFLANDRE.FR)



**DECOOL Agnès**  
Pôle Transition Énergétique

**MISSIONS :**  
AAP MDE et solaire / suivi PMO solaire / dossiers urbanisme / CEE Bâtiments / Référent bâtiment TE Flandre / dossiers ACTEE

✉ [ADECOOL@TEFLANDRE.FR](mailto:ADECOOL@TEFLANDRE.FR)



**DECOOL Vincent**  
Pôle Administration générale  
(mutualisé avec le Pôle technique)

**MISSIONS :**  
Commande publique / communication / archivage numérique / Suivi administratif des travaux et des opérations d'ACC

*Prise de poste au 1er mai 2026.*

✉ [VDECOOL@TEFLANDRE.FR](mailto:VDECOOL@TEFLANDRE.FR)



**HAUWEN Agnès**  
Assistante administrative  
Pôle Technique

**MISSIONS :**  
Suivi administratif et financier des dossiers techniques / binôme accueil

✉ [AHAUWEN@TEFLANDRE.FR](mailto:AHAUWEN@TEFLANDRE.FR)




**DEBRU Léa**  
Économe de Flux  
Pôle Technique (mutualisé avec le Pôle Transition)

**MISSIONS :**  
Travaux bornes IRVE / Suivi travaux gaz et méthanisation / assistant de prévention / Projets solaires et ACC / dossiers ACTEE

✉ [LDEBRU@TEFLANDRE.FR](mailto:LDEBRU@TEFLANDRE.FR)



**HEU Marie-Pierre**  
Gestionnaire budgétaire et comptable  
Pôle Finances

**MISSIONS :**  
Mandats / Titres / Comptes de tiers

✉ [MPHEU@TEFLANDRE.FR](mailto:MPHEU@TEFLANDRE.FR)



**KEDZIORA Grégoire**  
Économe de Flux / Suivi ACTEE  
Pôle Transition Énergétique

**MISSIONS :**  
Référent technique ACTEE / Référent audits énergétiques / Référent réseau de chaleur / Suivi conso énergétiques et achat groupé / SD immobilier

✉ [GKEDZIORA@TEFLANDRE.FR](mailto:GKEDZIORA@TEFLANDRE.FR)



**LAMANT Jordan**  
Chargé de projets cartographie, géoréférencement et communication  
Pôle Technique

**MISSIONS :**  
Cartographie des réseaux / DT/DICT / Suivis SDAL et Lum/ACTEE / Communication / archivage numérique / référent informatique

✉ [JLAMANT@TEFLANDRE.FR](mailto:JLAMANT@TEFLANDRE.FR)



**PIETERSOONE Nathalie**  
Responsable  
Pôle Finances

**MISSIONS :**  
Orientations budgétaires, élaboration et suivi budget (BP, BS, DM) TCFE, P503 pilotage et stratégie financière / suivi trésorerie et dette

✉ [NPIETERSOONE@TEFLANDRE.FR](mailto:NPIETERSOONE@TEFLANDRE.FR)



**LECERF-NOEL Natacha**  
Directrice Générale des Services

**MISSIONS :**  
Direction Concessions et DSP Assemblée délibérante et bureau, communication

✉ [NLE CERF@TEFLANDRE.FR](mailto:NLE CERF@TEFLANDRE.FR)



**LAVIEU Stéphane**  
Technicien Réseaux Secs  
Pôle Technique

**MISSIONS :**  
Maintenance EP et IRVE, travaux neufs éclairage public et sportif / DT-DICT / astreinte EP et IRVE

✉ [SLAVIEU@TEFLANDRE.FR](mailto:SLAVIEU@TEFLANDRE.FR)



**PERART Florine**  
Stagiaire

**MISSIONS :**  
Administration générale

*Présente jusqu'au 30 juin 2026.*

✉ [FPERART@TEFLANDRE.FR](mailto:FPERART@TEFLANDRE.FR)



**TAILHADES Louis**  
Apprenti  
Pôle Transition Énergétique

**MISSIONS :**  
Apprenti efficacité énergétique  
Suivi conso énergétiques / dossiers ACTEE

✉ [LTAILHADES@TEFLANDRE.FR](mailto:LTAILHADES@TEFLANDRE.FR)

**Outils**

**rapport  
d'activité**

**interlocuteurs  
techniques**

**documents**

**site  
web**

**visites**

**salons**

**événements**

**réseaux  
sociaux**

**OUTILS ET MOYENS MIS À  
DISPOSITION DES  
DÉLÉGUÉ(E)S**

## DES INTERLOCUTEURS TECHNIQUES

Les techniciens du TE Flandre accompagnent les délégué(e)s du TE Flandre dans l'ensemble de leurs projets, en apportant un soutien technique et opérationnel.

## UN RAPPORT D'ACTIVITÉ

Un rapport d'activité est diffusé le 1er semestre de l'année.

Ce rapport d'activité est à présenter en conseil municipal.



## VISITES, CONFÉRENCES, SALONS

Le Territoire d'Énergie Flandre organise des visites sur le terrain, des conférences thématiques et participe à des salons et événements régionaux et nationaux.

Ces événements sont autant d'occasion de se former, dialoguer et mieux découvrir les activités de l'établissement public.

## DE LA DOCUMENTATION

Le TE Flandre réalise également une documentation technique et opérationnelle sur différentes thématiques.

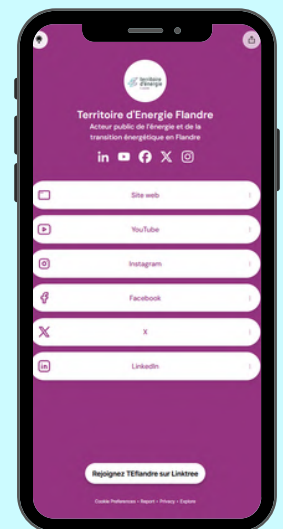
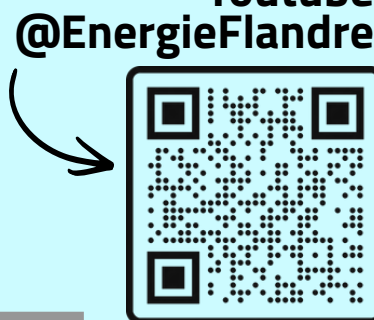
Ce travail permet de centraliser les bonnes pratiques, d'expliquer les procédures, de clarifier les normes en vigueur et de fournir aux délégué(e)s comme aux techniciens des supports fiables et à jour.



## DES OUTILS NUMÉRIQUES



Un compte Instagram, Facebook, LinkedIn et Youtube @EnergieFlandre





# L'ASTREINTE DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE

## QU'EST-CE QUE L'ASTREINTE ?

L'astreinte consiste à **assurer une disponibilité permanente** en dehors des horaires d'ouverture du Territoire d'Énergie Flandre pour **intervenir rapidement sur l'éclairage public, les feux tricolores et/ou les bornes de recharge IRVE** afin de garantir la sécurité et la continuité du service.

COMMENT  
CONTACTER  
L'ASTREINTE ?

- ✓ PAR TÉLÉPHONE AU : 06.31.57.33.36
- ✗ NE PAS ENVOYER DE SMS

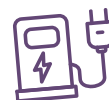
## DANS QUELS CAS APPELER L'ASTREINTE ?



ÉCLAIRAGE PUBLIC ET  
FEU TRICOLERE



BORNE IRVE



- \* Si la compétence éclairage public "option B" est déléguée.
- \* Et en cas d'urgence.

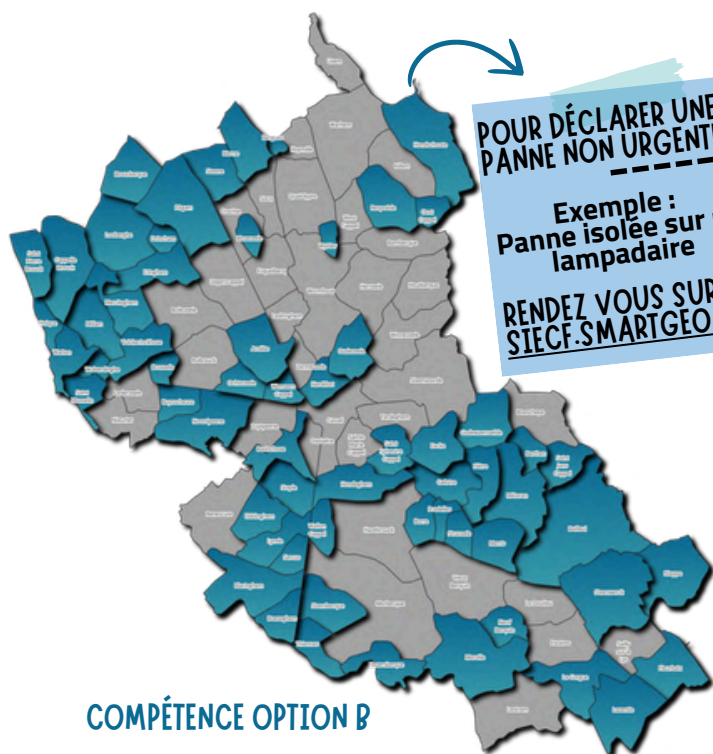
- \* Si la compétence est déléguée.
- \* Et en cas d'urgence.

### Exemples d'urgence

- Lampadaires tombés après tempête (risque de chute ou électrocution)
- Panne totale d'un quartier (armoire électrique hors service)
- Lampadaire arraché après un accident (risque électrique ou danger pour les piétons)
- Câbles apparents ou arrachés suite à intempéries ou vandalisme
- Armoires électriques vandalisées

### Exemples d'urgence

- Câble coincé sur la borne
- Défaut électrique avec risque d'électrocution
- Borne bloquée en mode charge
- Impossibilité de débrancher en fin de charge
- Dégradation volontaire (câble coupé, borne renversée)



POUR DÉCLARER UNE  
PANNE NON URGENTE

Exemple :  
Panne isolée sur un  
lampadaire

RENDEZ VOUS SUR :  
STIECF.SMARTGEO.FR

COMPÉTENCE OPTION B



ATTENTION : UNE MIGRATION EST EN COURS VERS UN NOUVEAU LOGICIEL GEOLUX. LES PANNES SERONT À TERME À DÉCLARER VIA CETTE INTERFACE. UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE SERA ADRESSÉE PROCHAINEMENT POUR GARANTIR UNE PRISE EN MAIN OPTIMALE



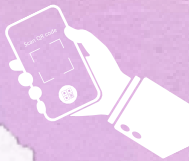
SERVICE CLIENT  
PASS PASS  
24H SUR 24 ET  
7 JOURS SUR 7  
09.72.56.26.88





territoire  
d'énergie

FLANDRE



30 RUE LOUIS WAREIN  
59190 HAZEBROUCK



03.28.43.44.45



CONTACT@TEFLANDRE.FR



WWW.TEFLANDRE.FR



SIÈGE EN MAIRIE  
D'HAZEBROUCK



@ENERGIEFLANDRE